

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTREMER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal: 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
3^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 53^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 10 Novembre 1967.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1968 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4857).

Information et O. R. T. F.

MM. Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Boinvilliers, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Gorse, ministre de l'Information. — MM. Vivien, rapporteur spécial, Dupuy.

M. Henry Rey.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Bozzi, Escande, Dupuy.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 4872).

PRÉSIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

* (2 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1968 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426, 455).

Nous abordons l'examen des crédits de la section II des services du Premier ministre, concernant l'information, ainsi que de la ligne 103 de l'état E concernant l'O. R. T. F., dont je donne lecture :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section II. — Information.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).

« Titre III: + 8.400 francs;

« Titre IV: + 1.871.600 francs. »

ETAT E

Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1968.
(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 61-960 du 24 août 1961.)

LIGNES		NATURE de la taxe.	ORGANISMES bénéficiaires ou objet.	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LÉGISLATIFS et réglementaires.	PRODUIT pour l'année 1967 ou la campagne 1966-1967.	ÉVALUATION pour l'année 1968 ou la campagne 1967-1968.
Nomenclature 1967.	Nomenclature 1968.						
Services du Premier ministre.							
INFORMATION							
106	103	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.	Office de radio-diffusion-télévision française.	Redevances perçues annuellement : 30 F pour les appareils récepteurs de radiodiffusion ; 100 F pour les appareils de télévision. Ces taux sont affectés de coefficient pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boissons ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. Une seule redevance annuelle de 100 F est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision détenus dans un même foyer, sous réserve pour les récepteurs de télévision d'être détenus dans une même résidence. Une seule redevance de 30 F est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion détenus dans un même foyer.	Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion-télévision française. Loi n° 64-261 du 27 juin 1964. Décrets n° 58-277 du 17 mars 1958, 60-1469 du 29 décembre 1960, 61-727 du 10 juillet 1961, 61-1425 du 26 décembre 1961 et 66-603 du 12 août 1966.	1.088.000.000	1.163.000.000

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 40 minutes ;

Commissions, 35 minutes ;

Groupe de l'union démocratique pour la V^e République, 35 minutes ;

Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, 20 minutes ;

Groupe communiste, 15 minutes ;

Groupe des républicains indépendants, 5 minutes ;

Groupe Progrès et démocratie moderne, 5 minutes ;

Isolés, 5 minutes.

Je n'ai pas besoin de rappeler à chacun des orateurs inscrits la nécessité de rester autant que faire se peut dans les limites du temps de parole qui lui a été imparti.

Vous savez que nous devons en terminer dans la matinée de samedi et que le plus tôt sera le mieux pour chacun de nous.

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'information et l'O. R. T. F. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, en m'adressant à vous pour la première fois et bien que je ne sois pas existentialiste, je ne peux m'empêcher de penser au mot de Sartre : « On ne fait pas ce qu'on veut et cependant on est responsable de ce qu'on est. »

Qui êtes-vous, monsieur le ministre ? Le premier ministre — car le secrétariat d'Etat a reçu, depuis l'année dernière, ses lettres de noblesse — le premier ministre de l'information, mais un ministre dont le budget ne fait cette année que reconduire des mesures adoptées les années précédentes.

Bien que vous soyez à la tête d'un ministère, les tâches et les crédits n'ont pas été pour autant modifiés. L'ensemble des crédits qui vous sont alloués pour 1968 passent de 93.700.000 francs à 95.400.000 francs, soit une augmentation de 2 p. 100 environ, liée d'ailleurs à l'application de textes législatifs ou réglementaires.

Comme à l'accoutumée, il s'agit d'un budget modeste, dépourvu de crédits d'investissements et consacré pour les neuf dixièmes à des dépenses d'intervention en faveur de la presse.

Pour ce qui est des moyens des services, je note que les dotations s'élevaient à 6.700.000 francs et j'arrêterai là mon commentaire.

Les interventions publiques atteignent un montant de 88.700.000 francs et concernent également presque uniquement la presse. Quand je parle de la presse, entendons-nous bien : les versements effectués à l'Agence française de presse représentent à eux seuls à peu près la moitié de ces crédits, soit 41.800.000 francs, en augmentation de 4 p. 100 par suite des relèvements intervenus dans les tarifs d'abonnement et fournitures de l'Agence depuis le 1^{er} janvier 1967. Je reviendrai plus loin sur ce point.

Je suis heureux, en évoquant brièvement la situation actuelle de l'Agence, de saluer au passage non seulement le dévouement et la compétence de son personnel, qui contribue au rayonnement mondial de l'A. F. P., mais également le souci de sincérité et le désir de collaboration dont ont fait preuve à mon égard ses dirigeants qui ont fait pour moi de l'Agence une maison de verre, ce qui n'a pas toujours été le cas depuis que je rapporte ce budget.

L'A. F. P. s'efforce de développer son activité dans toute la mesure compatible avec les difficultés financières qu'elle connaît. Dans mon rapport écrit, vous trouverez un tableau de son implantation dans le monde ; il vous permettra de constater les progrès réalisés depuis 1958.

Ses difficultés sont dues, pour partie, aux limitations que lui impose le ministère de l'économie et des finances en matière de hausse des tarifs, en raison du blocage des prix. Néanmoins, elle a obtenu un important succès commercial cette année puisque le *New York Times*, ainsi que le *Times* de Londres — premier quotidien britannique à devenir client de l'A. F. P. — se sont abonnés à son service.

Signalons enfin, pour nous féliciter que notre suggestion ait été retenue, qu'un accord a été conclu en mars dernier entre l'A. F. P. et l'Etat relativement à la cession définitive à titre gratuit à l'Agence de l'immeuble qu'elle occupe rue Vivienne.

L'aide à la presse, sous diverses formes, constitue le deuxième grand secteur d'intervention de l'Etat. Il s'agit essentiellement de crédits destinés à alléger les charges de la presse écrite, qui résultent pour elle des frais de transport des journaux, des communications téléphoniques de leurs correspondants et des achats de matériel et des exportations qui bénéficient du soutien

du fonds culturel. Pour toutes ces actions, je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit où figurent les indications les plus complètes.

L'aide à la presse se traduit également par le régime fiscal privilégié qui est le sien et sur lequel je ne reviendrai pas si ce n'est pour vous rappeler que la presse bénéficie d'exonérations de la T. V. A. et de la patente.

En outre, l'article 39 bis du code général des impôts permettait à la presse, jusqu'au 31 décembre 1967, de constituer des provisions en franchise d'impôt en vue d'acquiescer des matériels mobiliers et autres éléments d'actif nécessaire à l'exploitation des journaux.

Je ne reviens pas davantage sur l'article 6 de la loi de finances, non plus que sur les amendements qui ont été déposés. Je me félicite toutefois que l'amendement adopté par la commission des finances ait attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'autoriser les entreprises de presse à consacrer au financement des deux tiers, au lieu de la moitié, de leurs éléments d'actif, les provisions constituées en franchise d'impôt.

Je me bornerai à évoquer brièvement quelques-uns des problèmes actuels de la presse française. Je dis brièvement car il est de tradition dans cette enceinte de passer très rapidement sur les crédits relatifs à l'information, pour consacrer à l'O. R. T. F. le maximum du temps qui nous est imparti. La tradition, cette année, est particulièrement justifiée.

Je ne vous apprendrai pas que la presse traverse actuellement, dans notre pays comme à l'étranger, une période de crise due à des facteurs divers. La désaffection du public à l'égard de la presse écrite semble croissante : malgré l'augmentation de la population et l'élévation du niveau d'instruction des citoyens, le tirage global des quotidiens stagne ou n'augmente que faiblement chaque année dans notre pays. Cette situation a été attribuée à l'extension de l'écoute de la radio et de la télévision. Si l'on ne peut nier la réalité de la concurrence que la radio et la télévision font à la presse écrite, il semble pourtant que cette concurrence constitue au contraire pour celle-ci un facteur favorable, dans la mesure où elle lui impose une transformation et une orientation vers l'information en profondeur, la réflexion et le commentaire, que ne peuvent fournir les moyens audio-visuels d'information. A la presse, à ses dirigeants de faire preuve de dynamisme et de la ferme volonté d'améliorer la qualité de leurs publications, seule chance de survie et même de développement pour eux.

Certes les problèmes financiers ne sont pas négligeables pour autant. Il est vrai qu'on assiste à la disparition régulière d'un certain nombre de titres. S'il est bon de voir la presse rationaliser sa gestion, se moderniser, s'efforcer de s'adapter aux conditions nouvelles de l'information, un tel degré de concentration est l'indice d'une crise plus que d'une mutation réalisée dans des conditions satisfaisantes. Elle signifie que la presse éprouve d'énormes difficultés à équilibrer un budget où la part des recettes publicitaires va croissant.

Ainsi paraissent fondées les craintes qu'ont exprimées les divers représentants de la presse — je m'excuse d'aborder ici un problème qui n'était pas prévu dans mon rapport, j'y viendrai d'ailleurs plus longuement à propos de l'examen du budget de l'O. R. T. F. — quant à l'introduction de la publicité de marques à l'O. R. T. F. Tout le monde, que ce soit sur ces bancs ou dans les tribunes de la presse, attend de vous, monsieur le ministre, des éclaircissements et des précisions à ce sujet.

Ajoutons à ce tableau de la presse la libération du prix des journaux et périodiques intervenue le 1^{er} octobre dernier, mesure qui nous paraît judicieuse pour accélérer le retour à des conditions normales d'exploitation de la presse.

Je ne saurais terminer le tour d'horizon de ce secteur de votre budget, monsieur le ministre, sans dire quelques mots de la SOFIRAD et de ses filiales. Ayant rédigé l'année dernière un rapport particulier à ce sujet, je me contenterai aujourd'hui de vous soumettre quelques réflexions.

Qu'il me soit d'abord permis de regretter la permanence des difficultés financières que continuent à connaître, malgré les assurances qui nous sont prodiguées chaque année, Radio Monte-Carlo et Sud-Radio-Radio des Vallées. Un manque de rigueur dans la gestion de ces stations fait que les bénéfices que la SOFIRAD retire d'Europe n° 1 et de Images et Sons sont absorbés par le déficit, qui décroît il est vrai, mais si peu, de Radio des Vallées et de Radio Monte-Carlo.

Je regrette également un manque de coordination entre les investissements radiophoniques de l'Etat : au moment où l'onde longue de Radio Monte-Carlo était mise en place, le poste des vallées d'Andorre était renforcé, sa zone d'écoute faisant ainsi double emploi avec l'onde longue de Radio Monte-Carlo.

De son côté, l'O. R. T. F. renforçait et transformait, avec beaucoup de succès paraît-il, son poste de Nice en direction régionale.

Je croyais que le rôle de la SOFIRAD était précisément d'éviter de telles incohérences.

Tel est, mesdames, messieurs, le tour d'horizon de l'action du ministère de l'information que je désirais faire devant vous. Il m'amène à regretter que nos suggestions concernant le développement du rôle du ministre n'aient pas été suivies d'effet.

L'année dernière, monsieur le ministre, m'adressant à votre prédécesseur M. Yvon Bourges, je lui disais : « Vous êtes comme le petit roi de Bourges, un roi sans royaume ».

J'ai commencé cette intervention en notant que vos crédits n'avaient pas augmenté si du moins votre titre était acquis. Je conclurai en souhaitant que l'on retienne ce que je considère comme essentiel, à savoir que le ministre de l'information est le ministre de la presse. L'évolution de cette industrie, son dynamisme le concernent. Il ne doit pas, à notre avis, se contenter d'être un distributeur de fonds, un tuteur au sens moral et financier du terme, mais il doit se préoccuper de faire de la presse un secteur économique en expansion.

Je terminerai par deux souhaits. Le premier, que vous devriez, monsieur le ministre, le conseiller écouté de la presse, conseiller non pas politique bien entendu, mais financier ; le deuxième, que vous restiez ce que vous êtes, c'est-à-dire le ministre de l'information et que vous ne deveniez jamais celui de la propagande. Pour cela, nous faisons confiance à M. Georges Gorsc.

Mesdames, messieurs, au moment de conclure, je me souviens que l'économiste André Siegfried disait : « Je crois qu'en politique il faut déjà beaucoup de culture pour se contenter d'explications simples. » Je fais appel à votre culture pour excuser la simplicité de mes explications.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous demande, mesdames, messieurs, d'adopter sans modification les crédits du ministère de l'information. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Sans transition, et bien que j'eusse préféré que l'organisation de nos travaux me permit de parler après vous, monsieur le ministre, j'aborde maintenant l'étude du budget de l'O. R. T. F.

Mesdames, messieurs, en vous présentant, l'an dernier, mon rapport sur les prévisions budgétaires de l'O. R. T. F. pour 1967, j'avais salué comme une victoire l'apparition, pour la première fois depuis la création de l'Office en 1964, d'un équilibre succédant à un déficit chroniquement croissant.

Il est sans doute des miracles qui se répètent, puisque, cette année encore, les prévisions de dépenses et de recettes de l'O. R. T. F. s'établissent en équilibre, au chiffre de 1.282,7 millions de francs, contre 1.196,6 millions pour 1967.

Il nous faut cependant examiner dans quelles conditions sera établie cette balance : à notre avis, il s'agit d'un budget dont l'équilibre reste précaire, en l'absence de toutes précisions concernant l'impact financier qu'aurait l'introduction de la publicité de marques sur les ondes et le petit écran que l'on prête au Gouvernement l'intention de décider très prochainement.

Je n'ai pas trouvé l'dyal, ni vis-à-vis de l'Assemblée, ni vis-à-vis de vous-même — et vous connaissant bien, je suis persuadé que vous partagez mon sentiment — de présenter mon rapport en ignorant ou en feignant d'ignorer les intentions gouvernementales.

La lecture de la presse, ce matin, m'apprend même que certains amendements ont été déposés et que certaines déclarations ont été faites hier à un banquet de la presse régionale. Il est impossible au rapporteur spécial, chargé par le rapporteur général de présenter un fascicule budgétaire, de s'en tenir à son exposé du 13 octobre devant la commission et à l'analyse qu'il avait faite des chiffres contenus dans le projet de budget.

A cette occasion, la commission s'était étonnée que sa question n° 70 concernant l'introduction de la publicité à l'O. R. T. F. n'ait pas reçu de réponse. J'étais donc placé devant l'alternative suivante : ou bien présenter le rapport tel que je l'ai exposé devant la commission le 13 octobre, ou franchement, puisque je suis le premier à m'adresser à vous, d'émailler mes réflexions sur le rapport, de certaines observations sur les intentions qu'on vous prête et de vous dire que c'est avec beaucoup d'impatience sinon d'inquiétude, que j'entendrai vos explications.

Ma lâche est donc particulièrement ingrate cette année. Le document budgétaire est muet sur ce problème et l'analyse que je vous présente ici risque d'être rapidement dépassée, si une décision s'applique dans le courant de 1968.

M. Claude Estier. Ce sont de curieuses méthodes.

M. Robert-André Vivien, rapporteur special. Lors du débat qui s'était instauré en commission des finances, à l'occasion de l'examen des comptes de l'Office, je m'étais plaint de n'avoir reçu aucune réponse du Gouvernement aux questions que j'avais formulées au sujet de l'introduction de la publicité de marques à l'O. R. T. F.

Nous attendons de vous, monsieur le ministre, tous les éclaircissements nécessaires. C'est pourquoi je serai particulièrement bref dans ma présentation des comptes prévisionnels de l'O. R. T. F. pour 1968.

Les prévisions de dépenses et de recettes s'établissent au chiffre de 1.282 millions de francs, soit une augmentation de 7,2 p. 100, par rapport aux chiffres de l'an dernier.

Cette augmentation apparaît comme tout à fait modérée, tant du côté des recettes que du côté des dépenses, compte tenu de la spectaculaire diminution de moitié du versement au Trésor.

Les recettes ne connaissent aucune mesure nouvelle dans l'état actuel des choses. Elles sont prévues au niveau de 1.282,1 millions de francs, les neuf dixièmes — 1.163 millions de francs — provenant de la redevance dont le taux reste inchangé cette année après le relèvement intervenu en août 1966.

Il nous paraît regrettable — et M. Charret l'a souligné ainsi que plusieurs de mes collègues devant la commission des finances — que le Gouvernement n'ait pas cru devoir unifier les conditions d'exonération des redevances des postes de radio et de télévision, beaucoup plus sévères pour cette dernière, même au prix de l'inscription d'une subvention budgétaire.

Espérons du moins que, le cas échéant, les recettes supplémentaires procurées par l'introduction de la publicité de marques sur les chaînes nationales de radio et de télévision permettraient d'étendre le bénéfice de l'exonération à de nouvelles catégories de bénéficiaires. Ceci est un vœu pieux pour l'instant puisque je ne dispose pas sur ce point d'éléments d'information.

Les recettes commerciales et diverses continuent de progresser, passant de 59.800.000 francs à 73.500.000 francs.

Le poste principal, dont la croissance est également la plus rapide, est constitué par la publicité compensée dont les prévisions de recettes s'établissent à 51 millions de francs, contre 40.600.000 francs pour 1967, compte tenu de l'incidence en année pleine de l'augmentation des tarifs, décidée à la fin de 1966 et appliquée partiellement en 1967, et d'un léger accroissement du volume des émissions.

Ces émissions connaissent une faveur croissante auprès des organismes bénéficiaires, ainsi qu'en témoigne l'augmentation régulière du temps d'antenne qui leur est consacré et qui de cinq heures seize minutes annuellement en 1959 a été porté à vingt-sept heures pour la seule télévision, selon les prévisions pour 1967.

Regrettons, en revanche, avec la commission des finances, la stagnation des autres recettes commerciales : ventes d'émissions et de droits de reproduction, manifestations publiques et disques, activités diverses. Les recettes procurées par ce dernier poste, évaluées à 3,8 millions de francs pour 1968, suffiront tout juste à couvrir la seule augmentation estimée à 3,9 millions de francs pour cette même année 1968, des redevances à la Société des auteurs et à l'industrie, ce qui portera le versement total de l'Office à la S. A. C. E. M. et aux industries du disque à 56,2 millions de francs.

De même, il nous semble que le produit que l'O. R. T. F. tire de la vente de droits de reproduction sur les objets, jouets et jeux suscités par certaines de ses émissions est tout à fait dérisoire par rapport au chiffre d'affaires concerné.

Certains évaluent ce produit à moins de 5 p. 100 des recettes totales qu'entraînent ces émissions au stade de la commercialisation ; les signes d'approbation de collègues qui connaissent bien ces problèmes m'évitent d'insister davantage sur ce point. Il sera néanmoins nécessaire, monsieur le ministre, de connaître un jour ce que rapporte exactement à l'Office la commercialisation des jouets et autres objets.

Signalons par ailleurs que les recettes provenant du remboursement des services rendus à l'Etat sont reconduites, comme il est de tradition chaque année, au niveau de 45,6 millions de francs. Là encore, des observations s'imposeraient, mais le temps dont je dispose ne me permet malheureusement pas de les formuler.

En ce qui concerne les dépenses, rappelons que le versement au Trésor connaît, cette année, une baisse spectaculaire puisqu'il passe de 100.900.000 francs à 50 millions de francs, « après examen approfondi des recettes et des dépenses de l'Office », nous dit-on.

Cette mesure comporte, à nos yeux, un aspect négatif et un aspect positif.

L'aspect est positif dans la mesure où cette disposition implique que le taux excessif du versement exigé jusqu'ici ainsi que la précarité de son fondement juridique ont été reconnus.

Il nous reste à espérer que cette mesure représente également un premier pas vers l'élaboration du statut financier, fiscal et comptable que l'Office attend depuis 1964, bien que nous ne puissions nous leurrer sur les difficultés de l'élaboration d'un statut pour un établissement dont les tâches sont aussi variées, les personnels aussi différents, les impératifs aussi divers que l'O. R. T. F.

Cette disposition revêt aussi un aspect négatif dans la mesure où le ministère des finances risque de se montrer beaucoup plus exigeant pour le recouvrement d'une redevance mieux adaptée aux possibilités de l'Office. En effet, jusqu'à présent, l'O. R. T. F. payait fort irrégulièrement, selon les années, partie ou non de la redevance. Qu'en sera-t-il désormais ?

Peut-être, après vos déclarations, mes inquiétudes seront-elles encore accrues car lorsqu'il faudra que l'Office acquitte la T. V. A. sur ses recettes de publicité, il ne devra se faire aucune illusion sur l'importance des sommes qui lui seront réclamées et sur la mansuétude du ministère des finances. La précarité de l'équilibre budgétaire de l'O. R. T. F. risque donc d'être encore aggravée.

Cette considération m'amène à présenter quelques réflexions, à propos des dépenses de l'Office, sur la rigueur de gestion nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Je ne mentionnerai que pour mémoire la baisse des crédits consacrés aux dépenses d'équipement, tant en ce qui concerne les autorisations de programme — 237.600.000 francs — que les crédits de paiements — 200 millions de francs — baisse qui s'explique par une évaluation plus réaliste des possibilités annuelles de réalisation des travaux.

S'agissant en revanche des dépenses d'exploitation, pour lesquelles les prévisions s'établissent à 925 millions de francs, dont 838 seront consacrés au fonctionnement des services, je voudrais évoquer, pour insister sur la nécessité d'un assainissement, l'importance des dépenses occasionnées par le recours à l'extérieur, que ce soit pour la fourniture de personnel ou pour la confection de programmes.

Les crédits ouverts à ce titre en 1967 atteignent 256 millions de francs, c'est-à-dire le quart des dépenses d'exploitation, chiffre auquel il faut ajouter les dépenses de personnel résultant du recours à des renforts occasionnels, dépenses qui, pour l'année 1967, sont évaluées à 5.800.000 francs.

J'estime excessif le montant de ces dépenses pour une société qui dispose des moyens techniques et en personnel aussi importants que l'O. R. T. F.

La gestion de l'Office m'apparaît encore comme trop peu rigoureuse.

Je m'étais félicité, l'an dernier, des progrès réalisés dans la mise en place des devis d'estimation et de production pour les principales émissions, de la création de postes de chefs et de conseillers de production, et de l'instauration d'un contrôle budgétaire qui devait permettre au directeur de l'Office de suivre mensuellement la consommation des crédits des différents services et de mettre fin rapidement aux dépassements constatés.

Je ne peux que reconnaître cette année, que toutes ces mesures n'ont pas produit l'effet escompté.

Dès la fin du premier semestre de 1967, certaines tensions se sont manifestées dans la production tant radiophonique que télévisée, où le rythme de consommation des crédits paraissait nettement excessif. Nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité d'une rigueur de gestion, d'une vigilance accrue, et d'une sincérité réelle quant à l'évaluation du coût des émissions.

Je me sens obligé d'évoquer, à ce propos, des controverses relatives au coût réel de certaines réalisations.

Aux questions que j'avais posées à l'Office sur le coût global de ses émissions, il m'avait été envoyé en réponse une analyse que vous trouverez d'ailleurs dans une annexe de mon rapport écrit. A titre d'exemple, la dramatique *Jacquou le croquant* y figure pour un montant de 1.523.000 francs, alors que d'autres indications me permettent d'évaluer le coût de cette émission à 4.300.000 francs.

1.523.000 francs d'un côté, 4.300.000 francs de l'autre : où est la vérité ? Qu'en est-il exactement des renseignements fournis en réponse à mon questionnaire où je demandais le coût détaillé et le bilan des émissions ?

Ici, je suis obligé d'évoquer l'affaire Averty, qui a éclaté hier après-midi. M. le rapporteur général de la commission des finances a reçu une lettre de ce producteur qui s'étonne vivement que le coût de son émission *Au risque de vous plaire* ait été chiffré à 158.600 francs et qui assure que les frais de programme — cachets versés aux comédiens, cachet du réalisateur-producteur, frais de mission, location des meubles, accessoires et costumes, décors et primes d'inédit aux auteurs — n'ont jamais excédé 60.000 francs.

M. Averty ajoute :

« Les services financiers de la télévision tiennent à votre disposition le budget de chacune des huit émissions que j'ai perpétrées dans l'année. »

Je ne sais s'il s'agit là d'un terme de jurisprudence, ou d'une formule en vieux français, mais, connaissant le style de Jean-Christophe Averty, j'ai plutôt tendance à penser qu'il a eu conscience, en parlant « d'émissions perpétrées », du côté « criminel » de certaines réalisations. (Sourires.)

Quoi qu'il en soit, ce producteur est effaré à la seule constatation qu'on chiffre à 158.000 francs le coût d'une émission alors qu'il n'a dépensé, dit-il, que 60.000 francs. Là encore, où est la vérité, monsieur le ministre ?

Pour l'émission *Jacquou le croquant*, je le répète, la dépense annoncée est de 1.523.000 francs, mais c'est là le coût artistique et, au total, c'est une somme de 4.300.000 francs qui a été engagée.

Qu'est-ce que cela signifie ? A quoi a été consacrée la différence ? Il semble que certaines dépenses, que je n'ose qualifier de parasitaires, égalent le double du coût artistique de l'émission.

M. Averty, pour sa part, exprime l'espoir que la vérité sera rétablie. A mon tour, monsieur le ministre, je vous demande : où est la vérité ?

Je suis conduit à aborder un problème extrêmement grave : celui des réponses faites à mon questionnaire sur le coût des émissions.

Il se trouve que M. le rapporteur général a reçu hier matin un éminent fonctionnaire que, conformément à la tradition, je ne mettrai pas en cause — c'est d'ailleurs vous qui assumez les responsabilités, monsieur le ministre — qui lui a déclaré : « Pour l'émission Averty, c'est sans doute une erreur de frappe, une « coquille » ; il n'y a qu'à enlever un 1. »

Ainsi, d'un trait de plume, on supprime cent mille francs. Puis quelques heures après, vos services revenaient sur la question en affirmant : « Vous avez mal compris la réponse qui a été faite au questionnaire ; le paragraphe qui figure à la page 1, il faut le mettre à la page 6. D'un côté, il y a le coût artistique de l'émission, de l'autre, le coût global. »

Cette méthode m'a amené à dire à la commission des finances qu'on avait pipé les chiffres et les sondages.

A ces controverses viennent s'ajouter celles qui sont nées autour de l'exploitation des résultats des sondages relatifs à l'écoute de la seconde chaîne de télévision. Là encore, je me suis penché sur le problème et j'ai essayé de distinguer la vérité.

Je pourrais vous montrer, monsieur le ministre, la réponse que j'ai reçue lorsque, au nom de la commission des finances, j'ai demandé que l'on m'indique le résultat des sondages d'écoute des deux chaînes. On m'a répondu en m'adressant une petite note de deux pages. Voilà les réponses que l'on consent à faire à un rapporteur spécial et, à travers lui, au Parlement !

En revanche, depuis quatre ou cinq jours, circulent sous le manteau, dans les salles de rédaction, dans les salons, certains documents dont un exemplaire a été remis à M. le rapporteur général à onze heures quinze hier matin par l'éminent fonctionnaire de l'Office dont je parlais il y a quelques instants. C'est une étude très complète, très documentée sur les sondages.

Il y a quelques jours lorsque j'ai voulu obtenir plus de précisions sur ces sondages, j'ai demandé à l'un des fonctionnaires de la commission des finances de bien vouloir téléphoner au responsable de ces études au sein de l'Office. Ce dernier, que je ne nommerai pas, a répondu : « Attention ! Les sondages, c'est politique, il faut demander au sommet. » Mais, dans le même temps, la plaquette à laquelle je faisais allusion, indiquait dans sa première page que « les personnes intéressées qui voudraient obtenir des précisions complémentaires peuvent s'adresser à M. X. ou Y., dont voici les numéros de téléphone. »

Y a-t-il deux poids et deux mesures ? Le Parlement a-t-il le droit d'être informé ? (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Je regrette que mes responsabilités m'obligent à m'adresser à vous, monsieur le ministre. Je sais que vous n'y êtes pour rien. Je connais votre loyauté. Mais je dois m'élever contre ce procédé, contre les responsables d'un tel pipage, je le redis. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocratique et socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous invite à faire silence. M. Vivien a seul la parole.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Pour en revenir à ces sondages, je dois dire que, lorsque j'ai fait cette observation à la commission des finances, il ne s'agissait pas d'agresser un homme dynamique qui a voulu mettre au service d'une chaîne un tempérament qui convient particulièrement au mien. Il s'agissait pour moi de faire comprendre à mes collègues que les réponses à mes questions étaient pour le moins obscures.

Par exemple, j'apprends que 1 p. 100 représente, pour la première chaîne, 220.000 téléspectateurs et, pour la deuxième, 110.000 téléspectateurs. J'extrapole à partir des chiffres donnés et je montre de nouveau à l'Assemblée la note que j'ai reçue, bien modeste par comparaison aux soixante pages du rapport confidentiel, pour le Parlement tout au moins.

J'ai ici les pourcentages d'écoute selon les heures pour les deux chaînes de télévision et les chaînes régionales. Quand je demande des précisions sur les sondages, je n'obtiens en réponse qu'un texte de deux pages alors que tous les renseignements sont contenus dans le document vendu sous le manteau. Le mot vendu est de trop, je le retire. (Rires et exclamations sur plusieurs bancs.)

Que dit-on dans la réponse à mon questionnaire ?

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous prie de conclure.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je suis prêt à regagner mon banc immédiatement si vous le souhaitez, monsieur le président, mais le moment est grave.

M. le président. Je constate que tous les rapporteurs considèrent légitimement que le moment est grave quand ils présentent leur rapport.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je me permets de regretter que, pour un budget aussi important pour l'opinion publique que celui de l'information, il ne soit prévu en tout et pour tout que deux heures de débat. Mais je m'efforcerais d'être bref.

Sur le problème des sondages, j'en termine. J'y reviendrai plus longuement le cas échéant.

Quand j'ai appris qu'en août 52 ou 53 p. 100 des téléspectateurs restaient sur la deuxième chaîne, après le film, pour assister au débat qui suit sa diffusion, j'ai trouvé cela admirable. J'ai pensé que c'était peut-être vrai, que ces chiffres étaient honnêtes. Puis, la lecture des réponses à mes questions m'a amené à raisonner *a contrario*. Alors qu'un éminent critique, lui, estimait que l'on avait exagéré les chiffres des heures d'écoute pour forcer l'audience, je croyais qu'on les avait sous-estimés pour justifier une demande de crédit.

Voilà où mène le manque de présentation des documents, l'absence de clarté dans les réponses aux questionnaires. Souvent on s'est plaint dans cette Assemblée de ces insuffisances et de ces obscurités. J'en ai fait l'observation à M. le rapporteur général qui pourra vous en dire quelques mots.

Dans cette affaire des sondages, on m'a indiqué que, dans l'ensemble de la journée, la première chaîne a 55,4 p. 100 d'écoute, ce qui représente près de 11 millions de téléspectateurs, et la deuxième 10,1 p. 100, c'est-à-dire 1.100.000 téléspectateurs.

Voilà ce qu'a compris votre rapporteur, et ces chiffres sont très satisfaisants puisque, en 1966, le pourcentage d'écoute de la deuxième chaîne n'était que de 5,1 p. 100, ce qui représentait 550.000 téléspectateurs. Cela est clair pour tout le monde. Le nombre de ceux qui s'intéressent aux émissions de la deuxième chaîne a donc doublé en un an. C'est merveilleux.

Mais qu'on ne vienne pas dire que la première chaîne a perdu son audience. Alors qu'elle intéresse onze millions de téléspectateurs, on annonce qu'elle est écoutée par 7.800.000 téléspectateurs environ et la deuxième par 3.500.000. Je ne comprends plus et les membres de la commission des finances, qui sont cependant réputés pour la vivacité de leur esprit, ne comprennent pas davantage. Cela explique mes réactions concernant les sondages !

Répondant au désir de M. le président, j'arrêterai là mon développement.

M. Jacques Médacin. Cependant très intéressant.

M. René Cassagne. Nous en écouterions davantage.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je vous remercie.

Pour conclure, les notions de rentabilité et de responsabilité nous semblent trop étrangères au personnel de l'O. R. T. F. Et, parlant au nom de l'Assemblée en qualité de rapporteur spécial, je me permets de souhaiter que la déférence manifestée à l'égard de certains représentants de la presse soit accordée aux parlementaires qui s'adressent à l'O. R. T. F. pour poser des questions. (Applaudissements sur de très nombreux bancs.)

Il nous semble, dis-je — et ce sentiment est partagé par de nombreux collègues siégeant sur les bancs les plus divers de l'Assemblée — que les notions de rentabilité et de responsabilité sont trop étrangères au personnel de l'Office, aux cadres en particulier.

L'Office a un rendement médiocre, eu égard au nombre et à la qualité incontestable de son personnel et de ses collaborateurs, à l'importance de ses moyens financiers et de son infrastructure technique.

A cet égard, je me permettrai de suggérer, en vue d'une meilleure organisation, une séparation plus nette entre la radio et la télévision. De plus, il me semblerait préférable que soit plus nettement individualisée la gestion de chaque chaîne de radio et de télévision. Ainsi seraient évités des déséquilibres entre les deux chaînes, comme celui que nous avons pu constater depuis la réorganisation de la deuxième chaîne de télévision. Ainsi serait créée une saine émulation entre les deux chaînes par la concurrence des programmes et le souci de gagner l'auditoire, en attendant une troisième, une quatrième, voire une cinquième chaîne, ce qui est inéluctable.

C'est pourquoi je suis particulièrement réservé quant à l'opportunité d'introduire la publicité de marques sur les chaînes de radio et de télévision de l'Office. Mais je reviendrai ultérieurement sur ce point.

M. le président. Je suis obligé, monsieur le rapporteur, de vous rappeler que la présidence a le devoir de faire respecter les temps de parole qui sont accordés par la conférence des présidents...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. J'en termine, monsieur le président.

M. le président... et qu'elle n'a pas à apprécier les interventions en fonction des compliments ou des critiques qu'elles contiennent.

Je dois rappeler que la Constitution nous oblige à procéder à l'examen du projet de loi de finances dans des délais strictement déterminés et que les orateurs qui dépassent leur temps de parole condamnent ceux qui sont inscrits à la suite à ne pas pouvoir intervenir.

Je vous demande donc, en toute amitié, monsieur le rapporteur, de condenser vos explications car vous parlez depuis 35 minutes alors que vous étiez inscrit pour 20 minutes.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je conclus, monsieur le président.

J'ai simplement le souci, au nom de mes collègues de la commission des finances, d'informer l'Assemblée.

Je n'ai pas besoin de préciser que mon appréciation reste critique.

Certes, il n'est pas question de méconnaître les progrès accomplis aussi bien dans le rythme d'implantation de la seconde chaîne de télévision que dans la régionalisation et la réorganisation des programmes.

La télévision en couleurs représente un indéniable succès technique pour notre pays. A quel prix a-t-il été obtenu ? Là aussi l'étude *a posteriori* sera peut-être riche en surprises ! Mais c'est, je le répète, un indéniable succès technique pour notre pays.

Néanmoins, beaucoup reste à faire, ne serait-ce que dans le domaine de la gestion et de la rigueur financière.

Il est certain que les soucis d'argent ne doivent pas contraindre l'O. R. T. F. à remplir au rabais sa mission d'information, d'éducation et de culture. Mais ce ne sont pas les impératifs budgétaires qui empêchent une meilleure coordination entre le ministère des affaires culturelles et de l'Office.

Dans le domaine financier, à notre avis, l'équilibre budgétaire reste précaire et factice, tant que ne sont pas prises les décisions essentielles concernant le statut financier et fiscal de l'Office.

L'avenir et ses nouvelles tâches — extension de la seconde chaîne de télévision, création d'une troisième, voire d'une quatrième chaîne, implantation éventuelle de la maison de la

télévision dans la région parisienne — exigent une poursuite sérieuse des efforts de réorganisation entrepris, sous peine de voir l'Office manquer à ses missions essentielles.

Telle est la responsabilité qui incombe au conseil d'administration de l'Office. Espérons que le conseil renouvelé saura mener son action avec plus de bonheur et développer au sein de l'Office un sens de la responsabilité qui, trop souvent, fait défaut aux différents échelons de la hiérarchie.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous propose d'adopter la ligne 103 de l'état E des taxes parafiscales, autorisant le Gouvernement à percevoir la taxe de radiotélévision qui représente, selon le document annexé au projet de loi de finances concernant les comptes prévisionnels de l'O. R. T. F. pour 1968, une recette de 1.163 millions pour un total de dépenses de 1.282 millions. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur spécial, en m'excusant d'avoir dû vous demander de conclure rapidement.

La parole est à M. Boinvilliers, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'information et l'O. R. T. F.

M. Jean Boinvilliers, rapporteur pour avis. Pour situer le budget de l'information pour 1968, sur lequel je dois vous présenter l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je n'emprunterai qu'un seul chiffre à l'étude si complète que vient de vous présenter M. Vivien, rapporteur spécial ; c'est celui du taux d'accroissement de ce budget par rapport au budget de 1967 : 1,84 p. 100. C'est l'un des plus faibles du budget général proposé au Parlement.

C'est dire également que ce budget reste traditionnel, la tradition demeurant bien établie qu'il est en valeur absolue, l'un des moins importants, encore que, sur les 95 millions de francs qu'il comporte, plus de 80 millions soient affectés d'une manière automatique au respect de certains textes ou conventions afin d'aider la presse à assurer aux moindres frais sa mission d'information, une autre tradition étant de vendre les journaux bon marché, condition nécessaire à la libre information des citoyens.

Il reste donc au ministre à peine 14 millions de francs pour remplir les tâches propres de son ministère, ce qui est très peu.

La diffusion de la presse à l'étranger est l'une des plus exaltantes de ses tâches car c'est une fraction de la pensée française dans les domaines politique, économique, scientifique et artistique que le ministère a la charge de faire pénétrer dans le monde entier, grâce aux crédits du fonds culturel de presse dont l'intérêt n'est plus à démontrer, mais dont on peut seulement déplorer qu'ils soient retombés au niveau de 1965, soit 6.867.000 francs.

Le fonds culturel de presse a permis cette année, à côté des opérations traditionnelles d'aide à l'exportation, de continuer, en la développant, l'opération Canada commencée en 1964 et poursuivie jusqu'à cette année avec la prise en charge du pavillon de la presse française à l'exposition de Montréal.

Si cette opération Canada doit se poursuivre, monsieur le ministre, comme vous l'avez confirmé, nous regrettons qu'il ne soit pas prévu, étant donné les limites présentes du fonds culturel, d'étendre cette aide à des opérations de transport par avion de la presse française, autres que celles existantes.

Il aurait été souhaitable qu'une opération du même type fût entreprise vers un pays d'Afrique ou du Moyen-Orient, par exemple.

Si je continue l'étude de votre budget, je constate que vous devez payer les quelque quatre-vingt-dix personnes groupées autour de vous, monsieur le ministre, et assurer le fonctionnement de leurs services. Que vous reste-t-il alors à dépenser pour faire connaître les actions et les réalisations du Gouvernement à l'intérieur de notre pays et à l'étranger ? Le maigre chiffre de 3.252.000 francs.

Voilà, mesdames, messieurs, ce qui est censé représenter le budget des relations publiques de la France. Il s'agit là des dépenses du service de liaison interministériel pour l'information.

Oh ! les crédits permettant d'informer existent bien, mais ailleurs. Ils se trouvent éparpillés dans chaque ministère, à la disposition de services de presse, d'information ou de relations publiques qui sont théoriquement coordonnés par le service de liaison, dont l'activité est réduite et dispersée, publiant des

notes souvent trop complexes pour le profane et d'une utilisation difficile pour la presse elle-même, et surtout qui coûtent trop cher.

On peut estimer, quoique l'étude n'en ait jamais été faite malgré de nombreuses demandes, à plusieurs dizaines de millions le montant global de ces crédits qui seraient mieux utilisés s'ils étaient mis à la disposition d'un office des relations publiques de l'Etat dont notre commission ne réclame même pas la création, mais demande seulement la résurrection, puisqu'un organisme de ce genre, le Centre de diffusion française, fut créé en 1956 et fonctionna pendant deux ans.

Il était destiné à centraliser l'information pour servir les grandes causes nationales et, dans l'esprit de ses créateurs, il devait s'accroître et devenir l'embryon de services d'information semblables à ceux qui existent en Angleterre et en Allemagne.

Le dernier directeur du Centre de diffusion française pourrait confirmer ce que j'avance et vous expliquer mieux que moi le fonctionnement de cet organisme, car il siège aujourd'hui parmi nous dans cette Assemblée.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement la situation de la presse qui traverse depuis quelques années — chacun en est conscient — une phase critique sur le plan économique et financier.

Malgré l'augmentation de la population et l'élévation constante du degré d'instruction et du niveau de vie des citoyens, le tirage global des quotidiens stagne. En outre, on assiste à la disparition de journaux ou à des concentrations qui présentent l'inconvénient de réduire l'éventail des opinions offertes aux lecteurs.

J'ai donné, dans mon rapport écrit, des chiffres sur le prix de revient moyen des quotidiens, qui augmente d'année en année et qui dépasse largement, chacun le sait, non seulement le prix payé aux journaux par les messageries, compte tenu de leur remise, mais même le prix payé par l'acheteur.

Pour survivre, les quotidiens et les journaux en général doivent donc faire appel chaque année à un peu plus de publicité et, par conséquent, dépendre un peu plus de ces ressources annexes.

On comprend donc que le monde des journaux scrute attentivement les perspectives de la publicité et s'interroge sur les sommes que les publicitaires consacreront à leur campagne dans la presse. Mais cela est une autre affaire qui sera abordée tout à l'heure.

Je voudrais, pour terminer ce tour d'horizon, vous rappeler monsieur le ministre, ce que votre commission et son rapporteur avaient déjà exprimé l'année dernière au sujet des structures de votre ministère.

Nous avons alors déploré, comme je viens de le redire, que les crédits dont vous disposez soient si minces pour remplir l'importante tâche qui est la vôtre.

Si cet office des relations publiques de l'Etat, si nécessaire, existait, doté des moyens indispensables à son fonctionnement, il pourrait dépendre du porte-parole du Gouvernement, poste certes indispensable qui a quelquefois besoin, ne nous le dissimulons pas, d'exposer en profondeur et avec quelque recul dans le temps les décisions et les intentions du Gouvernement. Mais ce travail nécessaire d'explication et même de vulgarisation sous la forme de notes attrayantes utilisables facilement par la presse, ou sous la forme de films par exemple, ou de tout autre procédé utilisé pour les communications avec nos semblables, ne peut se faire sans moyens.

Je vous ai proposé de les trouver auprès de vos collègues du Gouvernement. Ce ne sera certes pas facile, mais ce serait nécessaire. Un comité interministériel pourrait étudier utilement la question. Il ne serait plus indispensable alors que vous vous chargiez de la distribution des subventions directes à la presse, un service du ministère de l'Industrie, par exemple, pourrait le faire.

Je sais bien que cette aide à la presse dont je rappelais, au début de mon exposé, l'impérieux besoin qu'elle en a, est tellement considérée comme une nécessité, que personne n'est choqué actuellement de la voir distribuée par le porte-parole du Gouvernement.

Voilà, monsieur le ministre, ce que la commission des affaires culturelles pense de votre budget de l'information et sous le bénéfice de ces recommandations elle a donné un avis favorable à son adoption. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Comme pour le budget de l'information, je n'analyserai pas devant vous en détail les crédits du budget de l'O. R. T. F.,

cette étude étant d'ailleurs davantage du ressort de la commission des finances dont le rapporteur vous en a présenté tous les aspects financiers.

Mon propos se limitera à vous donner l'avis de notre commission sur la gestion de l'Office sous l'angle des préoccupations qui lui sont propres.

Notons seulement que le budget est en équilibre, compte tenu, il est vrai, de la diminution de moitié de ce versement au Trésor dont notre commission demande la suppression depuis 1959.

Mais si une partie de ce versement n'est pas demandée par l'Etat cette année, il convient cependant de remarquer qu'au titre du remboursement des services rendus les recettes restent bien faibles, compte tenu des importantes prestations de l'Office. 45 à 50 millions de francs versés à ce titre par l'Etat, cela semble bien maigre au moment où l'on parle du prix de vente de la minute d'antenne pour une utilisation d'une autre nature, il est vrai, certainement moins rédactionnelle que la télévision scolaire ou les émissions vers l'étranger, mais tout de même !

A côté de ces services qui lui sont imposés par l'Etat, l'Office assume des servitudes multiples et particulièrement lourdes pour son budget, qu'il s'agisse de la couverture d'un territoire peu propice à la diffusion, de la qualité artistique et culturelle des productions souvent d'un coût élevé et de la richesse de l'éventail des programmes offerts par les deux chaînes de télévision et les trois chaînes de radio.

La première chaîne couvre 98 p. 100 environ de la population française, mais les 2 p. 100 restants sont malheureusement concentrés dans des régions montagneuses où la réception est difficile.

La disparition des zones d'ombre, au moins sur la première chaîne, est l'un des souhaits les plus constants de notre commission.

D'après nos informations, au rythme de construction de cent réémetteurs par an, la couverture totale du territoire est escomptée pour 1970. En attendant cette date, nous proposons que l'Office individualise, dans la présentation de son budget d'équipement et dans ses plans d'investissements à plus long terme, une somme affectée chaque année au financement des réémetteurs de première chaîne et, bien entendu, que les téléspéctateurs potentiels en soient informés.

Notre télévision, qui ne manque certes pas de défauts, est cependant considérée, sinon comme la meilleure, du moins comme l'une des meilleures du monde. Cette qualité tient au moyens employés et il faut reconnaître que les émissions créées spécialement pour permettre à l'Office de remplir sa mission culturelle, et qui l'obligent à entretenir en permanence plusieurs milliers de comédiens, de musiciens et d'artistes de variétés, représentent une charge plus élevée que celle des spectacles enregistrés.

Enfin la variété des émissions proposées et leur niveau moyen imposés par le rôle que lui assigne la loi, alourdissent incontestablement le budget de l'O. R. T. F.

Au sujet de la redevance, notre commission voudrait, une fois de plus, souligner combien lui semblent indispensables l'assouplissement et l'unification des conditions d'exonération qui, pour la télévision, devraient être alignées sur celles qui sont prévues pour la radio.

Les programmes des trois chaînes de radio ont subi, entre 1964 et 1966, de profondes réformes. L'objectif de ces réformes était à la fois de mieux caractériser chaque chaîne, répondant aux besoins et aux souhaits des auditeurs et de regagner l'audience perdue au profit des postes périphériques. Cela a été fait et bien fait.

J'ai donné dans mon rapport écrit la répartition des heures de programme entre les différents types d'émission. Parmi celles-ci, ce sont les émissions d'actualité qui occupent le plus grand nombre d'heures. Elles viennent de subir une réforme. Il est sans doute prématuré d'en juger, mais peut-être pourrait-on suggérer la formule d'un journal très concis et limité à l'actualité immédiate qui serait complété, un jour sur deux par exemple, par une émission d'une durée de vingt à trente minutes composée autour d'un thème d'actualité et qui serait en fait l'éditorial du journal télévisé. C'est en tout cas plus le fond de l'émission que sa forme qui doit être travaillé.

Le cinéma occupe guère que six heures de programmes sur la première chaîne alors qu'il représentait plus du tiers des programmes de la deuxième chaîne avant la réforme dont les résultats semblent satisfaisants, les divers sondages réalisés depuis et l'avis général du public faisant apparaître une certaine satisfaction des auditeurs.

Grâce à cette réforme ainsi qu'à l'introduction de la couleur, la deuxième chaîne enregistre une nette amélioration de ses programmes.

Mais le nouvel attrait donné à la deuxième chaîne par la diffusion de la couleur ne doit pas nuire à la valeur des programmes de la première chaîne.

Il y a là un problème que ne doit pas sous-estimer la direction de l'office, un certain équilibre devant être respecté entre les deux chaînes.

Enfin l'équilibre doit également être conservé entre la radio et la télévision.

Les programmes de radio de l'O. R. T. F. constituent pour tous les Français un service d'information, de distraction et de culture remarquable que la télévision ne doit pas faire négliger.

En conclusion, je rappelle que le jour où notre commission a abordé l'ensemble des activités de l'Office, le Gouvernement n'avait pas encore à cette époque fait part de son intention d'introduire la publicité de marques sur les chaînes de radio et de télévision. Elle n'a donc pas été amenée à prendre position sur ce point sinon, comme elle le fait chaque année, pour évoquer les inconvénients d'une telle introduction.

Toutefois nous vous avons posé, monsieur le ministre, un certain nombre de questions lors de votre audition par notre commission et vous nous avez répondu qu'en tout état de cause trois problèmes devaient, dans cette éventualité, être très attentivement étudiés : la limitation de son volume, l'exigence d'une certaine qualité et la situation de la presse écrite.

Vous nous avez rappelé également que le Gouvernement ne prendrait aucune décision sans consulter les intéressés et sans saisir dûment le Parlement. Je crois en effet que c'est dans cette voie qu'il serait sage de se diriger.

Je n'ai pas besoin de revenir sur les graves difficultés qui guettent la presse. Je les ai suffisamment évoquées au cours de mon rapport sur le budget de votre ministère, lorsque j'ai parlé du prix de revient des journaux.

Il semble d'ailleurs qu'en ne prenant pas une décision à la sauvette le Gouvernement rencontrerait auprès des intéressés, sinon un accueil enthousiaste, du moins le désir de mettre sur pied, peut-être en leur accordant un certain délai, un programme d'action qui préserve l'indépendance de la presse, grâce à ses ressources publicitaires, tout en donnant à notre pays des possibilités de figurer honorablement dans les compétitions commerciales qui vont s'ouvrir.

Notre Assemblée s'associerait également sans doute à une étude détaillée de ces problèmes. Mais, en définitive, cette difficile question ne sera résolue que par un accroissement très important du volume global de la publicité et je ne saurais trop inciter les publicitaires à faire, dans l'intérêt général, de la publicité pour la publicité.

Sous le bénéfice des observations contenues dans ce rapport, la commission des affaires culturelles a donné un avis favorable à l'adoption de la ligne 103 de l'Etat E des taxes parafiscales. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'information. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Georges Gorse, ministre de l'information. Mesdames, messieurs, le budget de l'information est sans histoire.

M. Bertrand Denis. Souhaitons-le !

M. le ministre de l'information. Les problèmes qui touchent à l'O. R. T. F. sont un peu plus délicats. Je m'efforcerai de ne pas les esquiver.

Mais je tiens d'abord à remercier les rapporteurs d'avoir été complets, clairs, critiques — ils auraient même pu l'être plus longuement que cela ne m'aurait pas gêné — et ainsi de m'avoir facilité la tâche.

Je ne parlerai donc guère du budget du département dont j'ai directement la charge. Il est modeste, stable, on l'a dit. A peu de chose près, il reconduit les dispositions budgétaires de 1967 et si l'on excepte les subventions d'un caractère automatique, ce qui reste au budget de l'information pour une année pleine ne dépasse guère les recettes de publicité de deux numéros d'un grand hebdomadaire.

Pourtant, on en conviendra — et vous en êtes convenu, monsieur le rapporteur pour avis — la tâche du ministre de l'information n'est pas des plus aisées. J'en appellerais volontiers, si un doute subsistait sur ce point, au témoignage de mes trente-cinq prédécesseurs depuis la guerre dont certains siègent sur les bancs de cette Assemblée.

C'est apparemment l'un des ministères qui ont « dévoré » le plus grand nombre de titulaires sous toutes les Républiques et je dois dire que la V^e, sur ce point, n'a pas rompu la tradition établie.

Il doit y avoir à cela quelques causes profondes qui tiennent peut-être à la nature de ces professions que Paul Valéry qualifiait de délirantes, mais le temps nous manque pour les rechercher.

M. Boinvilliers conclut dans son rapport écrit — c'est un des termes de l'alternative qu'il nous propose et je le remercie de ne pas l'avoir repris à cette tribune — qu'il pense quelquefois qu'il faut supprimer le ministère de l'information.

Je ne le suivrai pas sur cette voie pourtant si favorable à mes études personnelles (*Sourires.*) car l'ampleur et la variété des tâches dévolues à l'information, le formidable accroissement du nombre des mots qui se déversent sur le monde chaque jour montrent que d'autres conclusions sont possibles. Je lis notamment dans les journaux — ce qui m'arrive parfois — que nos voisins britanniques aux prises avec je ne sais quelles difficultés se demandent s'ils ne devraient pas créer un ministère chargé des relations avec la presse.

M. Lucien Neuwirth. Pour M. Brown, ce serait une bonne idée ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'information. Aussi M. le rapporteur spécial de la commission des finances a-t-il souhaité, pour sa part, que soient renforcés les moyens dont dispose le ministère de l'information.

Il y a donc doute et dans le doute, mesdames, messieurs, la sagesse est peut-être de ne pas s'engager, en cette fin de discussion budgétaire, dans un débat un peu théorique et de s'en tenir ainsi à l'approbation du budget qui vous est soumis.

Quant à l'O. R. T. F. que l'Assemblée doit comme chaque année autoriser à percevoir la redevance — c'est l'objet de notre débat — son budget a été examiné attentivement et parfois sévèrement.

Je n'ai pas à le défendre pied à pied car le rôle du ministre de l'information est, depuis la création de l'Office, celui de tuteur d'un organisme qui vit de sa vie propre et dont la responsabilité doit de plus en plus s'affirmer.

L'Office a ses défauts — je reviendrai tout à l'heure sur quelques-unes des critiques qui lui ont été adressées — mais, pour l'essentiel, la loi qui l'a créé s'applique d'une manière satisfaisante.

Je tiens à dire ici que ses dirigeants, ses techniciens, son personnel travaillent dans des conditions difficiles et parfois tumultueuses — qui sont nécessairement celles de la plus grande entreprise de distraction, de spectacle, de culture et d'information de France — mais avec imagination, avec cœur et probité intellectuelle.

Le conseil d'administration a aussi une haute conscience de son rôle. Je le dis en rendant hommage à l'éminente qualité des hommes et, depuis un certain remaniement, de la femme qui président aux destinées de l'office.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ce remaniement se traduit dans les faits.

M. le ministre de l'information. Les documents en votre possession, mesdames, messieurs, établissent qu'en 1968 l'Office équilibrera réellement ses recettes et ses dépenses.

Ce sera là un résultat d'autant plus remarquable qu'il n'y a pas longtemps encore le déficit semblait s'installer d'une manière chronique. Mais que signifie l'équilibre budgétaire pour un établissement public ? Ce qui compte, c'est le niveau de cet équilibre. Or, il est incontestable qu'il s'agit pour l'instant d'un équilibre étriqué, correspondant à un fonctionnement de routine, à la petite semaine, qui ne permet pas à l'O. R. T. F. de donner au public tous les services qu'il est en droit d'en attendre et que l'Office est techniquement et intellectuellement capable de lui fournir.

Quant à l'avenir même proche, les études prospectives auxquelles s'est livré l'Office, laissent prévoir une progression plus lente des ressources et un accroissement des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

L'équilibre ne pourrait donc être maintenu qu'au prix d'une stagnation si ce n'est d'une régression qualitative et quantitative.

Il est permis d'avoir d'autres ambitions. L'O. R. T. F. est une immense entreprise liée à la vie de la nation sous toutes ses formes. Il lui faut donc sans cesse aller de l'avant ou se

résigner à vieillir dans l'anachronisme, peut-être à céder sa clientèle, c'est-à-dire la France, à de jeunes chaînes plus séduisantes mais qui ne seraient plus l'affaire de la nation.

M. Pierre Bas. Très bien !

M. le ministre de l'information. Si nous n'acceptons pas cette sclérose ou cette démission progressive, si nous voulons aborder le problème à temps et le traiter avec calme, que devons-nous faire ?

Nous ne voulons pas majorer une redevance qui se situe actuellement, je le précise, dans la moyenne des tarifs pratiqués dans les autres pays. Cette volonté nous a conduits récemment à écarter la tentation d'instituer une redevance plus élevée pour les postes qui reçoivent les émissions en couleur.

J'entends parler d'économies et j'approuve M. Vivien lorsqu'il demande une rigueur plus grande dans la gestion de l'Office.

Les économies sont toujours possibles et souhaitables, mais leur importance, nous le savons, ne peut-être que limitée.

Le recours à l'emprunt est un palliatif illusoire. Vous voyez où je veux en venir, à un problème qui n'est pas directement lié à mon budget — je le rappelle — mais sur lequel le Gouvernement tient à être clair.

Je suis en effet conduit à vous parler de l'introduction de la publicité à l'O. R. T. F., ou plus précisément, puisque la publicité collective d'intérêt général, autrement appelée publicité compensée, y est depuis longtemps admise, de l'introduction de la publicité commerciale proprement dite, ou publicité de marques.

En dépit de l'émotion qui s'est manifestée depuis quelques semaines, on ne saurait dire qu'il s'agit d'un problème nouveau. Chaque année, lors des discussions budgétaires, on y fait allusion à cette tribune. Et ceux-là même qui considèrent la publicité comme un mal reconnaissent que son avènement à la télévision, sous une forme ou sous une autre, est inéluctable.

Le Gouvernement, dont le siège est fait depuis plusieurs années, a différé jusqu'à ce jour sa décision définitive pour un certain nombre de raisons, et en particulier, pour permettre à la presse de se préparer à cette éventualité, de mieux s'adapter aux conditions de l'économie moderne et de poursuivre un effort d'investissement et d'équipement en faveur duquel le Gouvernement lui a accordé des facilités fiscales exceptionnelles.

Il apparaît maintenant au Gouvernement qu'il n'est plus possible d'étudier indéfiniment le problème. La décision de principe a été prise : il y a donc lieu de se préparer à son application.

Nos raisons, d'ordre économique et technique, sont évidentes et je ne fais que les rappeler brièvement à l'Assemblée.

La télévision apparaît partout comme le support publicitaire le plus moderne et le plus efficace. Tous les spécialistes sont convaincus que le développement de la publicité par les moyens audio-visuels est un coup de fouet donné à une économie en pleine transformation. Cela est particulièrement vrai pour la France, où, comme on le sait, le volume global de la publicité est très inférieur à ce qu'il est, par exemple, en Allemagne ou en Angleterre, donc à ce qu'il pourrait et devrait être dans notre pays, à l'heure du Marché commun.

A l'exception de la Belgique, tous nos voisins, tous les pays d'Europe occidentale, et même certains pays d'Europe orientale ont introduit la publicité à la télévision, depuis un temps plus ou moins long et d'une manière fort naturelle.

Enfin, si l'on veut bien regarder les choses en face, le choix n'est pas entre le maintien du *statu quo* et la décision que le Gouvernement a prise, mais bien plutôt, entre l'acceptation d'une publicité limitée et contrôlée à l'O. R. T. F., ou l'abandon, à des intérêts privés ou étrangers, d'une publicité débridée et sans contrôle.

Vous savez fort bien qu'il ne s'agit pas là d'hypothèses théoriques : bientôt, il sera trop tard et le problème du choix ne se posera même plus. Car on n'arrête pas le progrès technique et il faudra peu de temps pour que chaque téléspectateur français puisse recevoir des images étrangères transmises par satellites, ou par d'autres moyens, sans que soit nécessaire l'usage d'un réseau d'émetteurs ou de réémetteurs nationaux.

M. Pierre Bas. Très bien !

M. le ministre de l'information. Cela dit, le Gouvernement sait parfaitement que sa décision pose des problèmes difficiles qui demanderont un examen attentif. D'ores et déjà, sans être en mesure d'exposer ici des projets qui ne seront arrêtés dans leurs détails qu'au terme de consultations, je puis vous dire dans quel esprit nous avons commencé de travailler.

Le premier intéressé à l'affaire est évidemment le téléspectateur. Je puis à cette tribune, et par votre intermédiaire, lui donner l'assurance que toutes précautions seront prises pour qu'il ne ressente aucune gêne. Aucun programme ne sera patronné par une firme commerciale. Aucune émission ne sera interrompue par une annonce. En pratique, les émissions publicitaires, d'une durée brève, revêtiront une forme comparable aux émissions actuelles de publicité compensée qu'elles sont appelées à remplacer, au moins en partie.

En revanche, l'introduction de la publicité de marques à l'O. R. T. F. donnera au public des avantages sérieux et importants. L'affectation des recettes nouvelles ainsi procurées nous permettra :

D'abord, d'étendre les exonérations de la redevance à des personnes qui ne peuvent actuellement en bénéficier : vieillards économiquement faibles, comme à des établissements de caractère social, tels que les maisons de retraite et les hospices ; mon courrier parlementaire est chargé de demandes de ce genre et vous devinez qu'il m'est particulièrement désagréable de vous adresser des lettres de refus, comme je dois le faire dans l'état présent des textes ;

Ensuite, d'achever, dans les délais les plus rapides, la couverture du territoire national par la première chaîne, et notamment, d'éliminer les fameuses « zones d'ombre » qui irritent, à juste titre, tant d'entre vous ;

De développer, à un rythme accéléré, la couverture de la France par la deuxième chaîne qui n'atteint encore que 70 p. 100 des Français : les ressources nouvelles permettront à l'O. R. T. F. de se substituer aux communes pour l'installation du millier de réémetteurs qui s'avèrent nécessaires ;

De lancer ultérieurement, et je l'espère, prochainement, une troisième chaîne et de donner à la télévision scolaire, comme aux émissions contribuant à la formation des adultes, une place beaucoup plus considérable ;

D'allonger la durée des émissions en créant, au cours de l'après-midi, des programmes destinés plus particulièrement à la distraction des malades et des vieillards, et des femmes au foyer ;

D'accroître le volume des émissions en couleur et, d'une manière générale, d'améliorer encore la qualité des programmes ;

Enfin, on pourrait songer à affecter une partie des ressources nouvelles à la création d'une « agence d'images », c'est-à-dire d'une agence de presse filmée et télévisée. En effet, pour l'instant, seules les agences étrangères, américaines et anglaises, détiennent le marché mondial et il est souhaitable que notre pays puisse être présent dans ce domaine, comme il l'est dans celui de l'information par l'agence France-press.

Si, pour les usagers de l'O. R. T. F., les conséquences des mesures envisagées ne peuvent être que favorables, le Gouvernement se doit, en revanche, de considérer attentivement les intérêts de la presse écrite. Je dois affirmer ici le caractère excessif et parfois peu raisonnable de l'émotion qui s'est manifestée chez certains, et estimer qu'à la faveur d'une polémique à laquelle, à ce stade de la discussion, je me refuse de participer, les conséquences de l'introduction d'une certaine publicité commerciale à l'O. R. T. F. ont été démesurément grossies.

Il ressort des statistiques que la part de la presse dans le budget global de la publicité n'a pas diminué plus vite dans les pays qui ont introduit la publicité à la télévision que dans ceux qui ne l'ont pas fait. Certes, en Angleterre et en Allemagne, par exemple, on a pu noter des mouvements de concentration, mais la situation de la presse, dans ce pays, ne saurait être qualifiée de catastrophique et de tels mouvements ont déjà été enregistrés en France : ils semblent donc liés à l'évolution de l'économie générale, plutôt qu'au phénomène spécifique du développement de la publicité à la télévision.

De toute manière, la presse écrite, qui ne peut prétendre et qui ne prétend pas avoir le monopole de la publicité, ne pourra éviter, à l'avenir, la concurrence des moyens audio-visuels. Le Gouvernement, je puis vous l'assurer, a le souci de faire en sorte que cette concurrence, contrôlée et limitée, ne paralyse pas la vie de la presse écrite, mais, bien au contraire, soit une incitation à un développement plus normal de la publicité en France.

Il serait vain et ridicule — ai-je besoin de le dire ! — de faire un procès d'intentions au Gouvernement. Chaque membre du Gouvernement, chaque membre de cette Assemblée, est attaché, par toutes ses fibres, à la liberté de la presse, qui doit jouer son rôle dans une démocratie.

Certes, la presse n'est pas toujours tendre quand elle évoque l'action gouvernementale. Certes, la lecture des journaux m'apporte « plus de blâmes que d'éloges flatteurs ». Certes, comme cela est naturel, le Gouvernement souhaiterait parfois que ses efforts soient jugés avec plus d'objectivité.

Mais, en règle générale, les rapports que le Gouvernement entretient avec la presse sont positifs : en dépit de l'émotion que j'ai pu constater ces jours derniers chez ses dirigeants, je n'ai jamais échangé avec eux des propos comparables à ceux dont l'écho nous est récemment revenu d'un pays voisin.

Je sais que certains secteurs de la presse écrite, et tout spécialement les journaux d'opinion qui ne sont pas forcément ceux qui tirent de la publicité une part importante de leurs ressources, connaissent actuellement des difficultés. Dans toute la mesure de ses moyens, le Gouvernement s'est efforcé de les pallier et nul ne conteste, mesdames, messieurs, que la presse française est absolument et totalement libre et qu'elle est, dans le monde, celle qui reçoit de l'Etat l'aide la plus importante.

Qu'il me suffise de rappeler le régime fiscal particulièrement avantageux de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pour les provisions consacrées à des investissements, l'exonération totale de la patente pour les entreprises de presse, l'exonération totale, et maintenue malgré la récente réforme, de la T. V. A. sur les journaux, le régime postal extraordinairement avantageux qui est fait à la presse en France, puisque le journal paie un demi-centime pour être transporté, soit soixante fois moins qu'une lettre ordinaire, la réduction de moitié des tarifs de transport des journaux par chemin de fer, le remboursement de 15 p. 100 sur le prix d'achat des matériels de presse, le fonds culturel qui aide la presse française à se vendre à l'étranger.

M. Pierre Bas. Très bien !

M. le ministre de l'information. Je rappelle enfin que tout récemment, et en dépit des difficultés que cela présentait, le Gouvernement a rendu la liberté des prix aux journaux, et qu'avant même de prendre cette mesure générale, il avait accordé aux quotidiens les plus hostiles à sa politique, les majorations de prix que ceux-ci lui demandaient, au moment même où il ne les accordait pas à de grands journaux d'information.

Je pense donc que la liste est suffisamment longue et qu'elle répond par avance à ceux qui voudraient prêter au Gouvernement des arrières-pensées. Mettons donc fin, de part et d'autre, à tout procès d'intention et étudions les problèmes qui se posent dans un esprit de coopération.

M. René Le Bault de la Morinière. Très bien !

M. le ministre de l'information. Quelle procédure comptons-nous suivre ?

Le problème est d'abord de savoir si une telle mesure relève ou non du domaine législatif. Il est dominé par l'existence de ce que l'on a appelé « l'amendement Diligent », c'est-à-dire l'article 52 de la loi de finances du 23 décembre 1960 qui a prévu que la R. T. F. ne pourra, sans autorisation législative, accepter de nouvelles sources de financement.

Déjà, lors de la discussion de cet amendement, en 1960, M. Terrenoire, alors ministre de l'information, et M. Michel Debré, Premier ministre, ont contesté la nature législative de cette disposition en s'appuyant sur l'article 34 de la Constitution qui se borne à préciser que la loi fixe les règles concernant la création de catégories d'établissements publics. Ces réserves furent renouvelées de façon circonstanciée par M. Alain Peyrefitte au moment du débat sur le nouveau statut de l'O. R. T. F. en 1964.

Le Gouvernement persiste à penser que l'introduction de telle ou telle forme de publicité à l'O. R. T. F. constitue une simple règle de gestion et qu'elle est du ressort de l'office. Il lui appartient donc, comme il en a le droit, et même le devoir en vertu de la Constitution, de saisir le Conseil constitutionnel, seul compétent pour lever le doute qui subsiste sur ce point. Il ne manquera pas de le faire, le moment venu.

Aussi bien, si le Conseil constitutionnel décide qu'il s'agit d'une matière législative, le Gouvernement déposera devant l'Assemblée un projet de loi. Si, en revanche, le Conseil constitutionnel confirme l'interprétation du Gouvernement que je viens de rappeler, je renouvelle ici l'engagement qu'avait pris, en 1964, M. Alain Peyrefitte, d'ouvrir devant l'Assemblée un débat sur une déclaration gouvernementale où nous pourrions nous expliquer d'une manière plus détaillée qu'aujourd'hui.

M. Fernand Dupuy. Mais sans vote !

M. Jacques Maroselli. Pourquoi ne pas le faire dans tous les cas ?

M. le ministre de l'information. Au reste, l'introduction de la publicité à l'O. R. T. F. ne saurait être mise en pratique immédiatement et dans la précipitation.

Il convient donc d'étudier sérieusement les modalités de cette mesure. Dans cette étude, le Gouvernement est prêt à tenir

compte, non seulement des intérêts de l'O. R. T. F. et des téléspectateurs, mais aussi des autres intérêts : aussi est-il disposé à consulter très largement les représentants de la presse et des annonceurs.

Au cours de ces études et de ces conversations pourraient être examinées, non seulement les garanties qui pourraient être apportées à la presse comme je l'ai déjà indiqué, mais aussi les moyens de permettre, notamment par l'aménagement des tarifs, de ne pas réserver l'accès des émissions publicitaires uniquement aux gros annonceurs, anisi que les moyens d'encourager une augmentation générale de la masse de la publicité.

Je terminerai sur ce point en disant très franchement que le Gouvernement, qui se montrera dans cette affaire aussi libéral et aussi soucieux de la liberté d'expression et des intérêts de la presse qu'il l'a toujours été, est en droit d'attendre que ses interlocuteurs fassent preuve d'un égal esprit de coopération pour que ce problème, que nous sommes les derniers à aborder en Europe, trouve une solution équitable.

Comme je regrette, mesdames, messieurs, que cet épisode, pour important qu'il soit, me prive du temps qu'il me faudrait pour répondre en détail aux remarques pertinentes des rapporteurs et, plus encore, pour ouvrir avec vous le vrai et grand débat qu'appelle ce fait de civilisation majeur qu'est la télévision, et pour faire devant vous, selon un mot à la mode, un peu de prospective.

Je réponds tout de suite à la question que M. Vivien m'a posée sur le coût de certaines émissions. La fiche qui vous a été remise au sujet des variétés, monsieur le rapporteur, était malheureusement erronée en ce qui concerne tant le coût artistique que le coût technique des émissions. L'O. R. T. F. reconnaît que la présentation de ce document était défectueuse et risquait d'induire en erreur.

Nous pourrions nous interroger sur les motifs d'une distinction entre les coûts artistiques et les coûts techniques.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. J'en ai donné l'explication, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'information. En effet.

Je reconnais que les coûts artistiques sont connus avec précision, parce que, propres à chaque émission, ils sont individualisés dans des budgets spéciaux, mais qu'au contraire les coûts techniques procèdent d'évaluations nécessairement imparfaites, puisqu'elles résultent de l'utilisation d'équipements et de personnels souvent différenciés.

Je reconnais néanmoins que l'office a commis une erreur.

En ce qui concerne *Jacquou le croquant*, il est certain que le prix de revient global de la production — comme d'ailleurs le nombre d'heures — a dépassé ce qui avait été convenu entre la direction et le réalisateur ce qui arrive hélas ! quelquefois, mais dans des proportions généralement moindres.

Il est non moins certain qu'une production une fois mise en route ne peut être arrêtée sans qu'il en résulte une perte pour l'office en raison des sommes déjà engagées et des sommes dues en tout état de cause. Pour *Jacquou le croquant*, un arrêt de production eût entraîné une perte de un million de francs dès le départ.

Une enquête plus poussée est en cours au sein de l'O. R. T. F. Il m'est difficile de vous en faire connaître dès maintenant les conclusions. Je marquerai simplement ma surprise qu'un réalisateur qui est, pour le moins, à l'origine de ce petit incident, figure aujourd'hui, à en croire les journaux, parmi ceux qui dénoncent un désordre dont il a lui-même donné un exemple indiscutable.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'information. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Vivien, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, l'honnêteté m'oblige à vous indiquer que j'ai été amené, devant la commission des finances, à faire des critiques très vives contre le réalisateur que vous évoquez. Mais à la suite de l'entretien que j'ai eu avec lui, il me semble important que vous preniez connaissance du rapport de l'inspection générale des services.

Car, ou bien ce réalisateur a dépassé le devis prévisionnel de 160 millions pour atteindre 430 millions environ et à ce moment il est coupable — c'est ce que j'avais dit dans un premier temps en commission — ou bien, comme il l'a indiqué,

cette émission devait coûter 380 millions, mais il y a eu 68 millions d'accidents, et dans ce cas, il faut en chercher les causes.

Et comme vous-même, monsieur le ministre, je ne peux pas être taxé de parti-pris politique en faveur de ce réalisateur.

M. Fernand Dupuy. Monsieur le ministre, me permettez-vous aussi de vous interrompre ?

M. le ministre de l'information. Je vous en prie.

M. Guy Ducloné. Les déclarations de M. le ministre méritent une mise au point !

M. le président. La parole est à M. Dupuy, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Fernand Dupuy. Je m'étonne, monsieur le ministre, que vous puissiez, avec autant de légèreté, mettre en cause ce réalisateur alors que vous savez parfaitement que l'inspection générale de vos services a engagé une enquête aux termes de laquelle il apparaît d'ores et déjà que les prévisions ont été établies d'une manière très légère et erronée.

Vous savez aussi que le tournage de ce film a commencé alors même que la préparation administrative n'avait duré que dix jours, ce qui est parfaitement inadmissible.

Quand vous venez devant l'Assemblée nationale mettre en cause la liberté d'un réalisateur en lui contestant le droit d'écrire publiquement dans un journal ou de mettre son nom au bas d'une déclaration, permettez-moi de vous faire observer que c'est là un abus de pouvoir absolument inadmissible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Guy Ducloné. Et une atteinte à la démocratie. (*Rires sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Christian Poncelet. Quelle audace !

M. le ministre de l'information. Je répondrai simplement à M. Dupuy que je n'ai pas mis en cause la liberté du réalisateur en question, mais le prix de ses émissions, ce qui est un peu différent.

Je n'ai pas mis en cause sa liberté de porter tel ou tel jugement politique ou même tel ou tel jugement sur l'orientation des émissions de l'office national de radiotélévision ; mais lorsqu'il parle de désordre administratif, nous sommes bien obligés de constater que lui-même — comme d'autres d'ailleurs, dans une proportion que j'espère moindre — contribue un peu à ce désordre par des prévisions qui ne correspondent pas à la réalité, toute question politique ou de talent mise à part. Il est vrai qu'un problème existe et j'assure M. Vivien que je prendrai connaissance, comme c'est mon devoir, de tous les rapports qui pourront m'être adressés par l'office sur cette question.

M. Guy Ducloné. Mais vous ne répondez pas aux questions qui vous sont posées !

M. le ministre de l'information. Vous pourrez intervenir dans la discussion, monsieur Ducloné, et je vous répondrai.

En ce qui concerne les sondages, je ne veux pas insister. La direction générale de l'office a toujours été réservée quant à leur utilisation et la preuve nous est apportée ici qu'elle a bien fait. Il en résulte en effet des interprétations diverses. Je regrette que certaines querelles internes soient ainsi portées sur la place publique, exposées dans la presse ou même au sein de l'Assemblée nationale. Je comprends mieux pourquoi la direction de l'office, je le répète, a voulu éviter qu'on fasse un usage excessif de ces sondages dont l'interprétation est toujours difficile.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Vis-à-vis du Parlement, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'information. Mesdames, messieurs, j'aurais voulu, comme je l'ai dit, vous parler un peu de l'avenir et vous proposer, comme je me les propose à moi-même, quelques thèmes de réflexion.

Je tiens à déclarer, surtout après ce qui a été dit tout à l'heure, que les Français ont d'ores et déjà lieu d'être fiers de ce qu'accomplit l'O. R. T. F.

Qui peut contester, par exemple, que l'équipe de France-Inter, qui a conquis cette année la plus large audience, fait honneur à sa profession ? (*Applaudissement sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'information. Qui peut nier que France-Culture et France-Musique, encore trop peu écoutés, maintiennent le très haut niveau de leurs émissions ?

Qui peut contester que notre télévision progresse constamment ?

Cette année a été marquée par le développement de la deuxième chaîne, qui a trouvé son style et sa personnalité propres. Elle a été marquée aussi par l'avènement de la couleur. Le rendez-vous du 1^{er} octobre a été tenu — et ce n'était pas une entreprise facile — grâce aux efforts conjugués de l'O. R. T. F. et de l'industrie française. Depuis lors, la qualité constante de ces émissions fait honneur à la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Si nous parlons technique et couleur, qui peut contester les prouesses que constituent, par exemple, la transmission par satellite, avec double transcodage, d'images du Grand Nord québécois, ou encore l'apparition sur nos écrans, quelques heures après l'événement, des images du couronnement du Chah d'Iran, que nous avons distribuées à l'Europe ?

Quant aux programmes ils font, comme il est naturel, l'objet de maintes critiques. Permettez-moi de constater, mesdames, messieurs, qu'elles sont très souvent contradictoires, qu'elles négligent en général le fait que la télévision s'adresse en France à quatorze millions ou plus de spectateurs et qu'elles émanent parfois de ces catégories sociales qui mettent un point d'honneur à ne pas avoir de récepteur.

A ceux-là, j'opposerai volontiers cette réflexion ancienne de Paul Reynaud : « D'ici dix ans les ouvriers seront plus cultivés que nous : ils s'instruiront en regardant la télévision tandis que nous nous abêtirons à dîner en ville ». (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'affirme donc que chaque Français, pourvu qu'il veuille se donner la peine de consulter les programmes et de choisir, peut trouver chaque soir ou presque une émission convenant à ses besoins.

La semaine qui s'achève — et que je n'ai pas choisie pour la circonstance — nous a montré de grands événements d'actualité : le couronnement du Chah d'Iran (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*), le défilé du 7 novembre à Moscou, deux grandes dramatiques, le *Secret de Wilhelm Storitz* de Jules Verne et *Pitchi-Poi*, un événement sportif, le match de football France-Belgique, un grand sujet d'information civique, *Guerre ou paix*, où l'on n'a pas craint d'ouvrir de manière contradictoire un dossier particulièrement brûlant.

M. Jacques Duhamel. C'est vrai et cela est suffisamment rare pour être reconnu.

M. le ministre de l'information. Les critiques qui viennent de tous côtés me donnent à penser que le programme était bon. Si nous constatons quelquefois des échecs ou des ratages, songez, mesdames, messieurs, à la difficulté d'une réussite quotidienne.

Pour les anciens Egyptiens, l'animal le plus fabuleux était la poule parce qu'elle pond un œuf tous les jours. (*Sourires.*)

Mais notre devoir est de ne pas nous contenter de ce qui est. La télévision doit être perpétuellement repensée et le moment est sans doute venu de la regarder avec des yeux neufs, en nous dégageant de l'étonnement que provoque la maîtrise d'une technique récente.

Certes, cette mutation technique n'est pas achevée encore et l'apparition récente de la couleur en prolonge les étonnements. Mais il nous faut nous délivrer bien vite des prodiges nés de l'invention pour les concevoir dans leur finalité.

Ainsi en fut-il pour le livre au Moyen-Age, instrument collectif destiné à être lu pour un auditoire, au point que l'acte de lecture individuel constituait un privilège exceptionnel comme le montre l'iconographie médiévale. L'invention de l'imprimerie a étendu ce privilège jusqu'au livre de poche d'aujourd'hui : il a fallu cinq siècles pour que le livre devienne l'élément fondamental de la prise de conscience d'une culture offerte à tous et le symbole même de cette démocratisation de la connaissance.

C'est selon un processus identique, mais tellement plus rapide, que se développe la télévision. Grâce à elle, toutes les manifestations de type collectif entrent dans l'apanage de l'individu. Tout ce qui exigeait rassemblement, cérémonie ou célébration commune devient passible d'une rencontre privée et pénètre dans l'intimité de chacun. La réunion, la fête, le théâtre, subitement dépouillés de leur nécessité organique de grouper les hommes autour d'un meneur de jeu, deviennent des actes individuels sollicitant l'homme au fil de sa vie quotidienne.

A tout ce qui exigeait de lui une quête volontaire ou une participation active se substitue désormais la possibilité d'une rencontre intime. Du même coup, les rapports entre l'homme et son milieu, entre l'homme et sa civilisation, changent de plan. A la recherche volontaire, à l'immobilité passive succède le contact, souvent fortuit, ou la permanente provocation.

Ce qui pourrait être le hasard est devenu la télévision. Qui nièra, mesdames, messieurs, qu'un tel instrument confronte ceux qui en détiennent le pouvoir à un devoir qui se pose en termes de civilisation ? Nous en avons parfaitement conscience.

Un de mes prédécesseurs à ce poste s'exprimait en ces termes :

« Nous savons très bien qu'en cette matière, démocratie ne veut pas dire autre chose que la volonté d'un nombre toujours plus grand d'hommes d'accéder à la culture ».

Mais le mot de culture, s'il est à la mode, principalement chez ceux qui n'en ont pas, est obscur et équivoque. Il peut couvrir le conservatisme ou un certain type de révolution.

A l'usage de la télévision, je dégagerai seulement deux notions précises.

La première, c'est que la culture ne saurait être isolée de la vie. Il ne s'agit pas d'une boîte de conserve que l'on peut sortir du réfrigérateur et ouvrir avec une clé quand on en a besoin. Elle n'est pas, ou elle est partout, mêlée au spectacle, au divertissement, à l'information, à toutes les manifestations de la vie. Aussi avons-nous pris pour règle de ne pas spécialiser à l'excès les différentes chaînes dont nous pouvons et dont nous pourrions disposer, et nous entendons continuer dans cette voie.

C'est souvent par surprise, et en attendant l'apparition des tueurs d'un feuilleton, qu'un très large public assiste à un spectacle qu'il n'aurait pas spontanément choisi, et qu'il y prend un intérêt qui l'étonne lui-même. Il constate alors qu'il n'y a pas de domaine réservé à je ne sais quelle élite, mais que les meilleures choses peuvent être comprises de tous. Le résultat, la réussite de la télévision, c'est que des dizaines de milliers de gens, de toutes conditions, pîcinent devant les trésors de Toutankhamon ou devant les icônes de Novgorod.

La deuxième observation dont nous pouvons tirer une conclusion pratique, c'est qu'il n'y a pas des émissions culturelles ennuyées et des émissions populaires amusantes, mais de bonnes émissions et de mauvaises émissions.

La culture n'est pas le domaine réservé de l'ennui : sa règle, qui est celle de nos grands classiques, c'est de plaire.

Montherlant divise le monde en deux familles : ceux qui acceptent de s'ennuyer et ceux qui ne l'acceptent pas. Je rangerais volontiers dans la seconde catégorie tous ceux qui croient réellement, et par-delà les mots, à l'avenir de la culture.

C'est dire, mesdames, messieurs, combien peuvent paraître dérisoires certaines critiques faites à l'encontre de la télévision, qui tiennent moins, parfois, à la reconnaissance de sa nature propre qu'à un jugement fondé sur des références périmées.

Qu'on puisse la juger concurrente d'une forme de vie politique, du cinéma, du théâtre, ou des journaux — et je ne suis pas trop éloigné de mon précédent propos — prouve à l'évidence que l'on n'a pas su encore la considérer dans sa spécificité.

Or elle existe : tout ce qui tendrait à lui imposer des limites procéderait d'un malthusianisme plus grave encore dans le domaine de l'esprit qu'il ne l'est dans l'économie.

C'est, par rapport à elle, en termes de dialectique, c'est-à-dire de dépassement, que doivent s'affirmer ceux qui la jugent rivale.

Loïn d'effrayer, de paralyser, de diminuer, elle doit être source de renouvellement et de progrès. Il lui faut pour cela — et c'est par là que je veux conclure — y trouver son propre langage et il lui faut s'ouvrir à tous : ce sont là les deux directions dans lesquelles l'O. R. T. F. doit progresser et qu'il entend suivre.

D'abord — j'insiste sur ce point — favoriser tout ce qui permet à la télévision de devenir un mode d'expression artistique en soi, comme le sont le cinéma, la musique, le théâtre, la peinture ou la littérature.

Parallèlement, réserver un secteur qui serait une sorte de conservatoire, un moyen de conservation et de diffusion du patrimoine culturel français, sous toutes ses formes, dans ses aspects classiques et dans ce qu'il a de plus vivant.

En accord avec le ministère des affaires culturelles, nous nous efforçons ainsi d'abattre la cloison à peu près étanche qui a jusqu'à présent séparé les grands théâtres, dont certains sont pourtant subventionnés par l'Etat, de la télévision nationale, afin que rien, désormais, ne soit perdu des efforts magnifiques qui disparaissent souvent avec la saison ou avec leur créateur.

La télévision était inventée bien avant la mort de Louis Jouvet. Que nous reste-t-il de Jouvet ? Des films de cinéma, mais rien de Louis Jouvet acteur de théâtre. Jean Vilar a quitté le T. N. P. sans qu'aucune de ses grandes mises en scène nous ait été conservée. La *Carmen*, montée par Raymond Rouleau à l'Opéra, n'est peut-être pas la meilleure possible, mais c'est une œuvre marquante, que les télévisions étrangères se disputeraient. Au lieu de cela, c'est Von Karajan, à Salzbourg, qui s'efforce d'enregistrer une *Carmen* que l'on a le droit de juger plus médiocre, mais qui prendra sa place sur le marché mondial.

Je pourrais multiplier les exemples.

Je puis dire à l'Assemblée qu'un accord avec les théâtres privés est en vue, pour une politique de coopération qui pourra aller jusqu'à la coproduction de pièces.

Quant au cinéma, sans doute serait-il regrettable que la télévision se transformât de plus en plus, comme c'est le cas ailleurs, en un consommateur de films déjà projetés dans les salles. Néanmoins, il n'est pas davantage concevable que la télévision et le cinéma vivent séparément, comme Sodome et Gomorrhe. Des moyens de financement en commun sont actuellement à l'étude.

Le sport n'est pas oublié et je puis vous annoncer qu'un accord est pratiquement réalisé avec la Fédération française de football pour la transmission en direct de vingt matches du championnat de France. C'est accord met fin à une longue bouderie entre le football et la télévision.

Nous entendons, enfin, faire appel aux centres régionaux « décentralisés », aux maisons de la culture, pour que les efforts spécifiques de chaque région puissent profiter au pays tout entier. Ainsi Avignon ou Sarlat, Aix, Toulouse, Saint-Etienne — j'en oublie et je vous demande de m'en pardonner — où les réalisateurs se sont dépensés sans compter, ne verront plus leurs efforts disparaître, comme si nous vivions encore au XIX^e siècle et comme si les moyens techniques n'existaient pas d'assurer la pérennité de leurs créations.

C'est ainsi, mesdames, messieurs, que la télévision, qui est à la fois un danger et une promesse, peut trouver en elle-même les moyens de contribuer à l'enrichissement de l'homme.

Je n'ai fait ici — un peu longuement — que commenter en quelque sorte cette définition que, dans une conversation privée, André Malraux donnait de la culture et que je vous livre : « La culture, c'est la contrepartie des formidables moyens d'abrutissement que la science moderne met à la disposition de l'homme. »

J'ai parlé un peu longuement pour vous demander tout simplement, mesdames, messieurs, selon l'usage, d'autoriser l'O. R. T. F. à percevoir la redevance et d'approuver le modeste budget du ministère de l'information. (Applaudissement sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. Henry Rey. Je demande la parole

M. le président. La parole est à M. Henry Rey.

M. Henry Rey. Monsieur le président, au nom du groupe de l'union démocratique pour la V^e République, je sollicite une suspension de séance. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Il est de tradition de l'accorder.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures vingt minutes, est reprise à douze heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la discussion, la parole est à M. Bozzi.

M. Jean Bozzi. Mesdames, messieurs, mon propos sera bref. Je me bornerai à formuler quelques critiques, à présenter une requête et à faire quelques suggestions.

Les critiques visent, monsieur le ministre, la mauvaise qualité des émissions de télévision et de radiodiffusion dans le département que j'ai l'honneur de représenter.

Avant mon élection à l'Assemblée nationale, j'étais, en qualité de représentant du ministre de l'intérieur, membre du comité des programmes. Et c'est parce que j'ai vu comment fonctionnait l'Office, que je peux dire, en connaissance de cause, que les émissions de la radiodiffusion et de la télévision françaises sont parmi les meilleures du monde.

C'est pourquoi, je regrette encore davantage que les émissions de la télévision, celles de la première chaîne comme de la seconde, soient souvent mal reçues dans le tiers sud de mon département.

En ce qui concerne la radiodiffusion, France-Culture, plus encore France-Musique et même France-Inter dont je me plais à souligner l'amélioration de la qualité des émissions, sont difficilement audibles, au moins à certaines heures de la journée.

Quant à la télévision, il semble qu'une erreur technique d'appréciation ait été commise en fixant, pour l'émetteur qui dessert la Corse, une puissance d'émission trop faible. Cela est si vrai que, dans le nord du département, les émissions sont de bonne qualité. Mais dans le centre, la qualité est déjà moins bonne et il se produit ce que les techniciens appellent un véritable décrochage de l'image dès que l'on approche d'Ajaccio.

Je sais que ces difficultés sont bien connues du directeur général de l'Office, qui est venu lui-même en Corse pour s'en rendre compte. On a cru trouver un commencement de solution dans l'installation d'un réémetteur à Chiavari, en face d'Ajaccio. La qualité des émissions a été légèrement améliorée, mais — il m'est pénible de devoir dire — elle n'est encore admissible.

C'est pourquoi il y a lieu de prendre sinon le taureau par les cornes, du moins l'émetteur par ses antennes (*Sourires*) pour faire en sorte que dans toute la Corse, comme dans les autres départements, les émissions de la télévision française soient bien reçues.

Je vous demande donc instamment d'entreprendre sans tarder les travaux dont vous avez décidé le principe et qui doivent aboutir à l'installation en plein centre de la Corse et en haute altitude, à Vizzavone, d'un nouvel émetteur devant assurer le relais entre Bastia, où la réception est bonne, et Ajaccio et tout le sud de la Corse, où elle est mauvaise. Nous souhaitons que soit exercisée la malchance qui s'est acharnée sur vos services afin qu'ils puissent cette fois réussir leur opération.

Je présenterai une autre remarque.

En raison du coût des déplacements du personnel, des artistes, et surtout des appareils techniques, trop rares sont les émissions réalisées en direct à partir de la Corse. Je sais qu'à cet égard, grâce aux efforts réels du directeur général de l'Office, grâce aussi aux concours que nous avons trouvés, nous, élus de la Corse, auprès de votre propre chef de cabinet, qui est un enfant de notre département, qui connaît donc bien ses problèmes et s'emploie de tout son cœur et de toute sa compétence à les résoudre, le problème dont je parle a reçu au cours de cette année un début de solution, mais nous estimons que ce n'est pas suffisant.

Dans le temps de parole qui m'est imparti je n'aurai pas le loisir d'énumérer les nombreuses émissions qui n'ont jamais pu être réalisées en Corse. J'en remettrai tout à l'heure la liste au directeur général et je vous demanderai, monsieur le ministre, de lui donner comme directive de faire en sorte que cette situation soit modifiée.

Je voudrais terminer par trois suggestions.

L'une est de portée générale et concerne l'ensemble de ces zones d'ombre dont on a parlé tout à l'heure et qui, si ma mémoire est fidèle, recouvrent encore 30 p. 100 de la superficie du territoire national.

Ces zones d'ombre sont situées notamment dans les régions montagneuses, généralement dans les régions dont le relief se caractérise par la présence d'un grand nombre de vallées encaissées dans lesquelles la propagation des ondes se fait mal et où, par conséquent, cette propagation doit prendre appui sur des réémetteurs-relais supplémentaires. Or il se trouve que ces pays montagneux sont généralement ceux dont les collectivités locales sont les moins riches, voire les plus pauvres.

Je crois donc que vous feriez bien, monsieur le ministre, de rechercher, en accord avec M. le ministre de l'intérieur, une solution au financement des réémetteurs. Il me paraît, en effet, exclu que les collectivités locales assurent à elles seules ce financement.

Enfin une dernière suggestion.

Monsieur le ministre, dans deux ans nous célébrerons dans la ferveur, et pas seulement en Corse je l'espère, le bi-centenaire de la naissance à Ajaccio d'un des plus illustres des Français, Napoléon Bonaparte.

Puisque l'occasion de reprendre la parole dans une discussion budgétaire ne me sera pas offerte avant l'année prochaine, je voudrais, monsieur le ministre, d'ores et déjà vous demander de faire en sorte que la première entreprise nationale de spectacles, de culture et d'information — selon vos propres paroles — qui a un rôle capital à jouer en cette occasion contribue à faire de cet événement une manifestation de communion nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Escande. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Louis Escande. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, voici donc que, pour la deuxième fois consécutive, on nous soumet un budget de l'O. R. T. F. sensiblement en équilibre.

Nous nous étions tellement attachés, en d'autres temps, à demander cet équilibre que nous devrions sans doute, aujourd'hui, nous déclarer satisfaits du résultat.

Mais à la vérité, cet équilibre bien précaire n'a été obtenu que par une augmentation sensible des redevances et par une compression regrettable des dépenses d'investissement.

Certes, en 1967, l'O. R. T. F. aura encore ouvert 1 million de nouveaux comptes d'usagers de la télévision; mais 200 millions de francs supplémentaires auront été demandés aux téléspectateurs par le relèvement des redevances.

En revanche, les dépenses d'investissement auront été réduites de 64 millions de francs en 1967. Elles demeurent sensiblement d'un même montant — 200 millions de francs — depuis 1963; tout cela pour couvrir des dépenses de fonctionnement qui, elles, sont passées, de 1963 à 1968, de 573 millions à 925 millions de francs, soit une augmentation de 61 p. 100.

En fait, le budget de 1968 présente les mêmes erreurs capitales que les précédentes: incapacité à doter l'établissement de structures suffisantes, exploitation assurée à la petite semaine et sans règles précises.

D'après une information rendue publique et non démentie, l'exemple le plus typique de cette incohérence me semble bien être celui du lancement puis de l'abandon de l'émission *Impossible n'est pas français*, dont le coût total aurait dépassé 10 millions de francs.

Du reste, les émissions du même ordre sont nombreuses et l'on peut se demander si l'O. R. T. F. ne pratique pas volontairement cette politique de production onéreuse, trop souvent au détriment des programmes artistiques et culturels.

L'initiative de ces émissions est manifestement prise en dehors de l'Office qui n'en est jamais bénéficiaire, pas plus du reste que les téléspectateurs.

Il s'agit là de gaspillages auxquels il conviendrait, tout de même, de mettre fin.

Signalons à nouveau cette autre incohérence que constitue le versement par l'O. R. T. F. de la taxe de 9,28 p. 100.

Bien que diminuée cette année, cette taxe réapparaît. Sa suppression procurerait à l'Office 50 millions de francs de disponibilités nouvelles.

En revanche, le montant des services rendus à l'Etat s'est pratiquement stabilisé à une somme de 46 millions contre 73 millions de francs en 1962, soit une diminution d'environ 26 p. 100.

On a pu calculer que, pour les années précédentes, les lourdes charges imposées par la réalisation d'émissions commandées par les ministères s'élevaient à environ 200 millions l'an. On peut raisonnablement prévoir qu'elles seront du même ordre cette année; ce qui veut dire qu'au départ on accepte de gâter de cœur une perte de recettes de l'ordre de 150 millions.

En revanche, dans le domaine de l'équipement, nous attendons toujours la création des relais nécessaires pour couvrir l'ensemble du pays. Si l'on forme un tant soit peu le projet d'en construire on est obligé d'y renoncer, les collectivités locales étant dans l'incapacité d'acquitter les frais importants laissés à leur charge.

Voilà pourquoi certaines régions, plus particulièrement celles de haute et de moyenne montagne, risquent d'être longtemps exclues du réseau de télévision français.

J'ajouterai que cette gestion singulière néglige la formation de nouveaux techniciens, sauf lorsqu'il s'agit de techniciens pour l'industrie privée. En fait, cette situation met en cause la bonne renommée de l'établissement. Nos échecs, sur le plan européen, à l'occasion de la mise au point de notre procédé en couleur, n'en sont-ils pas une première illustration? Et la réaction en chaîne ne s'est pas fait attendre: augmentation du prix de vente des appareils; ralentissement des ventes; pertes pour l'industrie française spécialisée.

Est-ce ainsi, mesdames, messieurs, que doit être géré un établissement national dans une démocratie moderne? Je ne le crois pas.

Quant à nous, nous avons à plusieurs reprises déjà, proposé des solutions plus raisonnables et répondant davantage à notre souci de la démocratie, afin de remédier au plus vite à toutes ces difficultés.

Nous demandons à nouveau la suppression complète et définitive du versement au Trésor de la taxe de 9,28 p. 100, super-impôt injuste ; gain : 50 millions ; le remboursement effectif, et selon un tarif normal, de tous les services rendus à l'Etat ; gain : 150 millions. En effet on veut demander neuf millions par an à la publicité de marques pour dix minutes d'émission par jour, mais l'Etat ne rembourse pas sur les mêmes bases les frais occasionnés par les émissions qui sont distribuées pour lui.

Nous demandons l'établissement d'un programme décennal d'équipement exclusivement financé par l'emprunt et qui permettrait de régler le contentieux de la deuxième chaîne, d'étendre les possibilités de la télévision en couleur et, d'ores et déjà, d'envisager la création d'une troisième chaîne de télévision.

Nous demandons une participation effective de l'industrie radio-électrique, une des premières et la principale bénéficiaire du développement de l'O. R. T. F. dans notre pays.

Cette participation pourrait être notamment conçue sous la forme proposée dans le projet de statut que j'ai eu l'honneur de déposer au nom de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Une telle mesure prendrait le contrepied de la politique actuelle qui fait financer par l'O. R. T. F. la formation de techniciens privés de la couleur et la recherche en la matière.

Nous proposons en outre d'exonérer de la taxe de télévision tous les mutilés de guerre à 100 p. 100, quels que soient leurs revenus, et de permettre aux personnes âgées bénéficiant déjà de l'exonération de la taxe radiophonique de déduire celle-ci de leur taxe de télévision. Cette deuxième mesure permettrait à plus de 500.000 personnes âgées d'obtenir ainsi quelque adoucissement à leurs difficiles conditions.

A la vérité, la situation précaire de l'établissement est savamment entretenue par le pouvoir, qui entend ainsi prouver qu'une saine gestion est impossible. D'où l'idée d'introduire la publicité de marques à l'O. R. T. F. pour obtenir des ressources nouvelles. Nous avons toujours affirmé — et notre projet de statut en fait foi — notre hostilité à une telle mesure qui mettrait fin à l'autonomie de l'établissement.

A-t-on consulté les téléspectateurs ? A-t-on seulement consulté le conseil d'administration ? Non. Une série de sondages d'opinion témoignent que 90 p. 100 des téléspectateurs sont hostiles à l'introduction de la publicité à la télévision, comme y sont hostiles toutes les organisations culturelles, universitaires et syndicales, la Confédération des petites et moyennes entreprises, l'Union des coopérateurs, la presse dans son ensemble, la plupart des groupes parlementaires, et j'en passe.

Les motifs de cette opposition sont nombreux.

C'est tout d'abord le coût élevé qu'atteindrait l'émission publicitaire : 200.000 à 250.000 francs la minute. A la veille de l'ouverture des frontières entre les pays du Marché commun, cette mesure ne ferait qu'accroître le handicap dont sont victimes la plupart des firmes françaises et favoriser leurs concurrents étrangers, portant ainsi un coup décisif aux petites et moyennes entreprises françaises dont les ressources publicitaires sont modestes. La publicité radiotélévisée ne serait plus alors que le privilège de trois dizaines de très grandes firmes françaises et surtout étrangères, qui détiennent déjà les plus grands pouvoirs sur les plans économique et financier et qui seraient tentés d'influer davantage encore sur le Gouvernement.

Une troisième chaîne de télévision commerciale créerait d'ailleurs une situation pire encore. Est-ce bien là le but visé ? Dans quelle mesure alors l'O. R. T. F., principal dispensateur de la culture, ne serait-il pas influencé par cette sorte d'exclusivité ?

M. Roland Dumas. Très bien !

M. Louis Escande. La médiocrité des chaînes commerciales étrangères justifie ces craintes.

Mais pourquoi cette précipitation ? Vous voulez, vous Gouvernement, que l'information soit un instrument dans vos mains. Vous avez une conception gaulliste de l'information. La publicité est un moyen que vous voulez garder même après votre départ du pouvoir. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Dans le passé et pour le présent vous avez colonisé l'O. R. T. F. et vous avez compliqué la tâche de la presse écrite, notamment en lui refusant les moyens de vivre, sous prétexte d'une stabilité des prix que vous n'avez pas respectée vous-même ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Vous voulez dans l'avenir persévérer dans cette voie.

La publicité de marques à l'O. R. T. F. aurait pour vous un double intérêt : d'une part, elle porterait un nouveau coup à la presse écrite que vous ne jugez pas assez souple et assez soumise ; d'autre part, elle installerait un peu plus le capital privé dans un organisme appartenant à la collectivité.

Même si votre projet prévoyait des garanties, nous sommes persuadés qu'il ne constituerait qu'une première étape et, que l'usage aidant, les dangers que nous craignons deviendraient très vite des réalités.

Ainsi, loin de contribuer à une certaine démocratisation de nos institutions, cette mesure gouvernementale réduirait encore les ressources habituelles de la presse écrite et porterait un nouveau coup à la liberté d'expression. Le Gouvernement pourrait, par le truchement des sociétés financières privées, monopoliser davantage encore tous les moyens d'information.

Déjà, lors des dernières élections législatives, de nombreux abus ont été constatés. La création d'une commission d'enquête avait été demandée par notre collègue M. Rémy Montagne, le 4 avril 1967. La commission spéciale, dont j'étais le rapporteur, avait jugé nécessaire la création de cette commission.

Des promesses ont été faites, monsieur le ministre, mais en fait on a étouffé cette affaire. Aucun contrôle sérieux n'a été envisagé.

L'O. R. T. F. demeure entre les mains du pouvoir et de sa majorité. Demain l'Office risque d'être soumis au bon vouloir des financiers, sans garanties réelles de la loi. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Pourtant la loi, comme le précise notre projet de statut, doit garantir l'indépendance de l'Office, fixer les conditions permettant à une formation politique, à un syndicat, à un courant de pensée de s'exprimer librement, indépendamment de l'action ou de la volonté du Gouvernement. Cela vous ne le voulez pas. Bien au contraire.

Vos intentions concernant la publicité de marques soulignent votre volonté de monopoliser tous les moyens d'expression d'une manière ou d'une autre.

Vous nous avez montré tout à l'heure, en outre, l'indifférence du Gouvernement à l'égard des avis du Parlement dans un domaine qui met en cause l'autonomie d'un établissement national, puisque, en tout état de cause, vous voulez introduire la publicité à l'O. R. T. F. par voie réglementaire. Est-ce cela votre conception de la démocratie ?

En votant contre votre budget, nous voterons contre cette politique. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Dupuy. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Fernand Dupuy. Mesdames, messieurs, les problèmes liés à l'examen du budget de l'O. R. T. F. présentent cette année une gravité exceptionnelle. Ce qui est en cause, c'est le rôle qu'on entend faire jouer à cet organisme dans la vie nationale.

Pour notre part, nous considérons que la radio et la télévision doivent avoir les moyens d'assumer pleinement leur triple mission d'information, de culture et de divertissement.

Cela suppose d'abord qu'il soit fait droit aux légitimes revendications matérielles et morales de tous ceux qui concourent à la vie de l'Office, à la réalisation et à la diffusion des émissions. Le bon fonctionnement de celui-ci implique, pour le personnel, un statut qui lui garantisse des salaires décentes et dans l'immédiat le rattrapage des 8 p. 100 de retard pris par les appointements et la révision totale des salaires des petites catégories, des conditions normales de travail, la possibilité réelle pour chacun de développer sa qualification professionnelle et de s'adapter à l'évolution des techniques, la mise en place de commissions paritaires dotées de pouvoirs effectifs, d'un comité d'entreprise et enfin le respect des libertés syndicales.

La qualité des émissions exige que ceux qui les réalisent disposent des moyens nécessaires et que leur soit garantie la liberté de création.

L'O. R. T. F. doit pouvoir bénéficier du concours d'un plus grand nombre d'artistes, d'interprètes, d'hommes de culture de toutes disciplines, y compris les plus prestigieux.

Malheureusement, l'Office est parmi ceux qui offrent les rémunérations les plus basses versées presque toujours avec de longs retards et des conditions de travail les plus difficiles alors même que son public est le plus important.

Compte tenu du fait qu'il s'agit de personnels ayant une grande précarité d'emploi, payés au cachet et dont l'organisme s'use rapidement en raison du rythme accéléré de la diffusion et de l'ampleur du public auquel ils s'adressent, il conviendrait de prévoir pour ces catégories un statut artistique, afin qu'on ne les considère plus comme des citrons que l'on presse pour les jeter ensuite.

Elles ne doivent plus être soumises au bon vouloir de l'O. R. T. F., dont le monopole de diffusion — que nous défendons, d'ailleurs — lui permet, lorsqu'il le désire, de leur interdire tout travail, y compris dans les sociétés privées qui réalisent des émissions destinées à la télévision.

L'intérêt des auditeurs et des téléspectateurs comme celui des personnels de l'Office exige une politique résolue d'expansion de l'O. R. T. F. Or votre budget ne permettra pas cette expansion. Au contraire, son équilibre apparent repose sur d'importantes compressions opérées depuis juin dernier et qui se traduisent par la suppression de nombreuses émissions culturelles et musicales — à France-Culture et à France-Inter pour le dernier trimestre de 1967 — et par l'annulation de nombreuses « dramatiques » pour la télévision dont la réalisation était prévue au cours de l'été et de l'automne de cette année.

Comment ne pas s'associer au cri d'alarme que les auteurs, les réalisateurs et les artistes viennent de lancer quant à cet appauvrissement culturel des programmes ?

Nous refusons de nous laisser enfermer dans le faux dilemme auquel vous nous acculez : ou bien la stagnation — vous avez dit la sclérose — ou bien l'expansion grâce à l'introduction de la publicité de marques.

C'est un faux dilemme, car il est possible de fournir à l'Office les ressources dont il a besoin sans recourir à la publicité de marques. Il y a en effet d'autres solutions, outre l'augmentation de ressources qui résulterait de l'amélioration du pouvoir d'achat des gens de condition modeste et qui se traduirait par un développement beaucoup plus rapide de la vente des téléviseurs. N'oublions pas qu'une famille sur deux en est encore démunie et que, si huit millions de postes environ sont dénombrés en France, on en compte douze millions en Grande-Bretagne et quatorze millions en Allemagne fédérale.

Nous proposons pour l'immédiat les mesures suivantes :

Premièrement, la suppression du versement au Trésor, ce qui dégagerait 500 millions de francs en 1968. En diminuant de moitié le montant de ce versement, le ministre de l'économie et des finances a implicitement admis qu'il ne reposait sur aucune base légale.

Deuxièmement, le paiement par les ministères intéressés de tous les services rendus à l'Etat par l'O. R. T. F.

Troisièmement, l'octroi à l'O. R. T. F. d'une dotation en capital pour le développement de son infrastructure technique, ainsi que l'autorisation d'émettre des emprunts.

C'est sur la redevance qu'ont été prélevés les crédits avancés à des sociétés privées pour les recherches dans le domaine de la couleur. C'est la redevance qui fournit les moyens nécessaires à l'extension de la seconde chaîne à l'ensemble du territoire qu'elle ne couvre qu'à concurrence de 50 p. 100. Puisque l'Etat est l'unique propriétaire du patrimoine de l'O. R. T. F., il serait normal qu'il contribue à son développement par des « dotations en capital ». A défaut, il devrait autoriser l'Office à recourir à l'emprunt, moyen normal et indispensable, utilisé par toutes les entreprises pour leur équipement.

Le produit de la taxe doit être affecté uniquement aux programmes, ainsi qu'il en avait été décidé initialement.

A supposer qu'on eût prélevé sur le prix des billets le coût de la construction des chemins de fer, l'équipement de la S. N. C. F. serait aujourd'hui très insuffisant et le nombre des voyageurs très réduit.

M. Paul Mainguy. Mais il y avait des actionnaires dans les compagnies de chemin de fer.

M. Fernand Dupuy. C'est pourquoi un grand emprunt, remboursable en vingt-cinq ans, fut alors lancé.

Le recours aux ressources de la publicité de marques n'est pas une nécessité inéluctable sur le plan financier. Il comporterait, quelle qu'en soit la forme, des dangers sérieux.

Il convient de souligner que, même en l'état actuel de sa situation financière, l'O. R. T. F. pourrait mieux remplir son

rôle et satisfaire aux aspirations des auditeurs et des téléspectateurs si le Gouvernement n'y faisait pas opposition. C'est vrai notamment dans le domaine de l'information.

Informer objectivement, permettre aux différents courants de pensée de s'exprimer d'une manière équitable, donner régulièrement la parole aux représentants des partis politiques et des organisations syndicales, instaurer de véritables confrontations d'opinions, voilà qui pourrait être mis immédiatement en œuvre sans qu'il en résulte de nouvelles charges financières pour l'Office.

Mais il faudrait pour cela considérer la radiodiffusion et la télévision comme un moyen d'information au service de la nation, comme un service public, et non comme l'instrument essentiel d'une propagande.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Et la révolution de 1917 ?

M. Fernand Dupuy. Expliquez-moi, monsieur Vivien, pourquoi on a interdit sur les antennes cette chanson pourtant bien inoffensive qui s'appelle « Octobre » ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je parle de 1917.

M. Guy Ducoloné. Cela vous fait peur.

M. Fernand Dupuy. J'en reviens aux dangers que comporterait l'introduction de la publicité de marques à l'O. R. T. F., et d'abord pour la presse.

Du fait de ses incidences financières, elle porterait en effet un coup d'une gravité exceptionnelle au droit à l'information et à la liberté de la presse, déjà si limités dans les faits.

Sur les 294 quotidiens que comptait notre pays en 1939, il n'en subsiste que 94. Une nouvelle et décisive étape serait franchie dans la voie de la concentration. C'est la presse d'opinion qui est menacée dans son existence même. Plus que jamais les grosses sociétés françaises et étrangères, qui dispensent l'essentiel des ressources publicitaires, tiendraient en leurs mains le sort de nombreux journaux.

Comment, dans ces conditions, ne pas redouter que seuls quelques grands organes favorables aux intérêts de ces grosses sociétés pourraient subsister, ce qui entraînerait la fermeture de nombreuses entreprises et, partant, le chômage pour les ouvriers du livre et de la presse ?

Quant aux dangers pour la radio et la télévision, ils sont tout aussi évidents. On nous assure que le maximum de précautions seront prises afin que la publicité de marques n'ait aucune incidence néfaste dans le domaine de l'information ni dans le domaine culturel.

L'expérience nous a appris à douter de la valeur de tels engagements. A partir du moment où les sociétés privées participeraient au financement de l'O. R. T. F. celui-ci perdrait sa qualité de service public. Elles le tiendraient sous la menace permanente d'une suppression de crédits. Limitées au début, leurs exigences grandiraient. Elles revendiqueraient un droit de regard de plus en plus envahissant sur la marche de l'établissement, ce qui aurait fatalement des répercussions sur les programmes. Leur souci d'obtenir le rendement maximal des « messages publicitaires » conduirait inévitablement notre radio et notre télévision dans la voie suivie dans tous les pays, où les ondes sont colonisées par la publicité.

Envahissement progressif du temps d'antenne, principalement aux heures de large écoute, par la publicité, martèlement de plus en plus intensif de formules qui constituent une véritable mise en condition, dégradation du niveau culturel des émissions dans le souci démagogique de plaire au plus grand nombre, recours à la facilité dans tous les domaines, voilà ce qui nous attend.

Alors qu'ils n'ont pas encore pris pied dans la maison, les industriels groupés dans l'Union des annonceurs viennent de poser des conditions qui confirment entièrement ces craintes. Ils veulent, disent-ils dans une note qui nous a été transmise, des téléspectateurs nombreux, des programmes permettant d'attirer ou de retenir les téléspectateurs, et une publicité variée et répétée.

L'exemple de la radio-télévision italienne, dont vous prétendez vous inspirer pour endiguer de telles exigences, n'est pas de nature à nous rassurer lorsqu'on sait que le nombre annuel des communiqués commerciaux est passé, en cinq ans, de 74.537 à 127.377 à la radio et qu'il est en constante augmentation à la télévision.

L'introduction de la publicité de marques à la radio et à la télévision, sous quelque forme que ce soit, est contraire à l'intérêt de la nation. Elle brimerait les usagers, qui, tous les sondages d'opinion en font foi, lui sont, dans leur majorité,

hostiles. Elle n'assurerait pas de débouchés nouveaux aux professionnels de la radio et de la télévision ni aux artistes, qui savent la part de plus en plus limitée des œuvres originales dans l'activité des postes périphériques.

C'est pour toutes ces raisons que nous soutenons, sans aucune réserve, l'action qui est aujourd'hui engagée pour faire échec à l'introduction de la publicité de marques à l'O. R. T. F. et pour que l'Office devienne un authentique service public, géré démocratiquement et doté de moyens qui lui permettent de remplir pleinement sa mission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions orales sans débat.

Questions n^{os} 3531, 3823 et 3842 (jointes par décision de la conférence des présidents) :

M. André Rey attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de la prochaine rentrée de l'université, dans les facultés de droit, de lettres, de sciences, par suite de la création insuffisante de postes d'enseignants, de lecteurs, de moniteurs, d'assistants. Les assemblées de facultés avaient présenté des demandes fondées sur les nécessités, judicieusement étudiées, de la prochaine rentrée. Ces demandes n'étant qu'en partie satisfaites, il lui demande : 1^o les décisions qu'il compte prendre pour permettre à tous les étudiants inscrits de suivre le nombre de séances de travaux pratiques prévus par la réforme et indispensables pour un enseignement efficace et de qualité ; 2^o s'il compte prévoir dans le budget de 1968 les crédits nécessaires — ceux annoncés étant manifestement insuffisants — afin de permettre en 1968-1969 un enseignement normal ne compromettant pas le succès de la réforme entreprise.

M. Frédéric-Dupont indique à M. le ministre de l'éducation nationale qu'au moment où la France manque de médecins et annonce qu'elle va développer ses relations culturelles avec le tiers monde et avec le Canada, la faculté des sciences de

Paris refuse, faute de crédits, l'admission des étudiants qui se présentent au certificat préparatoire aux études médicales. Il lui demande les raisons de cette situation inadmissible et les mesures qu'il compte prendre pour y remédier.

M. Pierre Bas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'interruption des inscriptions au certificat préparatoire aux études médicales (C. P. E. M.) aux facultés des sciences de Paris et d'Orsay. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour mettre fin à une situation dont la gravité n'a pu lui échapper.

Question n^o 4484. — Mlle Dienesch demande à M. le ministre de l'éducation nationale quels sont les moyens, en personnel et en crédits, qu'il envisage de mettre en œuvre pour que soit assurée réellement l'orientation des élèves et que leur accès à l'enseignement supérieur tienne compte au mieux de leurs aptitudes et des débouchés offerts.

A l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968, n^o 426. (Rapport n^o 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Services du Premier ministre (suite) :

II. — Information (suite) : Annexe n^o 22. — M. Robert André Vivien, rapporteur spécial ; avis n^o 459 de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Office de radiodiffusion-télévision française (ligne 103 de l'état E). (Annexe n^o 36. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n^o 459 de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Articles de récapitulation (articles 35, 36, 37, 40, 41 et 42) ;

Eventuellement, seconde délibération ;

Explications de vote et vote sur l'ensemble.

Eventuellement, à vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la troisième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.